UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

LA RÉDEMPTION

DANS

SAINT PAUL

THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

le juin 1867, à 4 heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

E. SAINT-PAUL,

DE SAINT-HIPPOLYTE (GARD).

STRASBOURG,

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3.

1867.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547023_0044

A MON PÈRE ET A MA MÈRE.

A MA SŒUR.

A MON FRÈRE.

A MA FILLEULE.

E. SAINT-PAUL.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
RICHARD,
REUSS ✻,
SCHMIDT,
COLANI,
LICHTENBERGER,
} Professeurs de la Faculté

M. LICHTENBERGER, Président de la soutenance.

MM. LICHTENBERGER,
BRUCH ✻,
REUSS ✻,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

LA RÉDEMPTION

DANS

SAINT PAUL.

INTRODUCTION.

LES DEUX THÉORIES.

L'idée de Dieu est la pierre de touche des systèmes.

Notre but est d'exposer la notion paulinienne de la Rédemption. Nous désirerions bien nous excuser de vouloir faire tenir un si vaste sujet et si complexe dans d'aussi étroites limites, mais vraiment nous n'en avons pas le loisir. Notre introduction a pour objet de poser les questions, de les simplifier et de donner à notre travail un caractère d'actualité, en nous faisant entrer dans les préoccupations des partis et en plaçant en regard de la notion paulinienne un court résumé des notions modernes sur le même sujet. Une étude préalable, dont les derniers résultats peuvent seuls trouver place ici, nous donne le droit d'affirmer qu'il n'existe en fait sur la Rédemption que deux systèmes essentiellement différents. Nous croyons que ce serait une vaine entreprise de chercher une troisième notion-type entre l'un et l'autre. On ne saurait être original en pareille matière qu'au moyen d'une nouvelle méthode, d'une ex-

position personnelle et de divergences de détail ; à moins qu'on n'achète l'originalité au prix de l'inconséquence. Aussi aurions-nous dû dire qu'il n'est que trois manières vraiment différentes d'entendre la Rédemption. Nous désignerons librement ces trois conceptions sous les noms de notion ecclésiastique, anti-ecclésiastique (ou l'*autre* notion) et notion inconséquente. Cette dernière, variée à l'infini, est fort en faveur de nos jours.

Notion ecclésiastique. Dieu s'y dédouble. Dieu-Justice ou Colère et Dieu-Amour sont en présence. Dieu-Amour veut rentrer en pleine possession de l'homme détenu par Dieu-Justice. Dieu-Amour donne et acquiert. Dieu-Justice reçoit et se désiste. Christ sert de rançon.

Cette théorie retrace l'image parfaite d'une transaction passée entre la justice et l'amour de Dieu par l'intermédiaire de Christ et en faveur de l'homme. Une rançon est payée et reçue; un échange se fait; ainsi s'opère un vrai rachat. Il ne s'agira de foi, de sanctification, du rôle de l'homme en un mot, qu'autant que la justice de Dieu aura reçu satisfaction. Jusque-là les efforts du pécheur viendraient se briser contre un obstacle que Christ seul peut lever. L'*ἀπολύτρωσις* est donc tout d'abord une affaire entre Dieu et Christ, elle consiste surtout et avant tout en un *moment divin.* En d'autres termes, le système ecclésiastique enseigne une MODIFICATION PRÉALABLE opérée dans l'essence divine et en dehors de toute coopération de l'homme. *Elle se caractérise par là.*

L'autre notion. D'autre part l'autre théorie nie cette *Modification préalable.*

Ce fait constitue donc le trait caractéristique et dis-

tinctif du système ecclésiastique et *la différence spécifique* des deux théories. Tel est le schibboleth des systèmes; à ce signe vous reconnaîtrez sous quel type il faut les ranger.

Ainsi dans l'AUTRE théorie, pas de moment divin. La Rédemption n'a aucune efficacité préalable. Elle se tourne uniquement vers l'homme et n'a rien à faire auparavant avec l'essence divine. S'il est un changement opéré, c'est à la suite de la foi et des efforts du croyant. Christ change les hommes, et, les rendant meilleurs, permet à Dieu de changer d'autant ses dispensations rémunératrices. Ou, pour parler clairement, deux lois existent dans le monde spirituel. C'est la double logique en vertu de laquelle le péché et la souffrance procèdent du péché, d'une part, et d'autre part la paix, l'affranchissement du mal procèdent du bien. Depuis Christ aucune révolution ne s'est faite dans l'économie morale, et la logique continue à nouer irrésistiblement la conséquence de la souffrance et de la corruption aux prémisses du mal commis. Christ n'a interrompu en rien la genèse fatale. Seulement — et en ceci consiste la Rédemption — supprimant le péché, il tend à tarir la source de ses conséquences, qu'elles s'appellent souffrance, remords ou corruption.

De la modification préalable. A. Et toutefois si l'on veut, l'AUTRE théorie, empruntant la terminologie ecclésiastique, parlera tout aussi bien de modification préalable — sauf à s'expliquer ensuite. — Elle admettra donc, personnifiant les dispensations divines, deux volontés en Dieu, l'une administrant le bien et ses suites bénies, l'autre présidant au péché et à ses amères conséquences. Elle admettra cela — mais non cepen-

dant sans ouvrir une parenthèse indispensable; ajoutant que la première volonté est, aussi bien que la seconde, *une volonté de Justice*, et la seconde, quoique rigoureuse et en apparence maligne, aussi bien que la première, *une volonté d'Amour*, et que l'une et l'autre, en un mot, se fondent dans une même intention providentielle: le triomphe de la sainteté et du bonheur, c'est-à-dire la Rédemption.

Or faisons observer à notre tour qu'en cela l'AUTRE théorie se distingue de la théorie ecclésiastique,—celle-ci considérant la justice divine comme une entrave qui enraie la Rédemption et qu'il faut préalablement briser; tandis qu'au point de vue de l'AUTRE, la volonté qui préside au péché ne concourt pas moins à la Rédemption que celle qui régit le bien. — Ces explications données, l'AUTRE théorie conviendra: que Christ a légué à la volonté divine préposée au bien des avantages décisifs, qu'en mourant il a même assuré son triomphe, et, comme la victoire de l'une des deux volontés ne va pas sans la défaite de l'autre, qu'il a désarmé d'autant la volonté commise au péché.

Cela signifie en termes clairs et naturels que par Christ la puissance du bien et les garanties de son triomphe se trouvent accrues, que désormais le péché et ses conséquences — dispensations rigoureuses de Dieu — auront moins de chance de se produire, et que ce sont là tout autant de résultats préalables acquis sans notre coopération. En effet, depuis Christ, les hommes naissent dans des conditions morales singulièrement améliorées. C'est un avantage dont ils ont le bénéfice, mais non le mérite. Leur rédemption se trouve donc pour ainsi dire commencée avant eux et

sans eux. Mais de modification opérée en Dieu il n'en est point.

Que de fois les théories ecclésiastiques, forcées par la polémique, ne tombent-elles pas de nos jours dans d'analogues conceptions figurées, ne conservant de l'orthodoxie qu'une terminologie borgne et boiteuse!

Quoi qu'il en soit des tentatives de rapprochement, il reste toujours entre les deux notions un abîme ouvert, que des mots vides peuvent bien dissimuler, mais non pas combler. Nous tâcherons de le révéler dans toute sa profondeur par l'exposé de la modification préalable entendue au sens de la théorie ecclésiastique.

B. Cette dernière affirme non-seulement une amélioration survenue dans les conditions du monde moral, mais une transformation positive en Dieu lui-même. Une révolution s'est faite dans l'économie spirituelle, à la suite de laquelle un fait divin, une loi divine a cessé d'exister. Ce fait, cette loi s'appelle *la coulpe;* en effaçant la coulpe, Christ a transformé Dieu et le système moral.

L'abolition de la coulpe en Dieu constitue la modification préalable.

Mais qu'est-ce que la coulpe?

C'est d'abord l'ensemble des griefs irréparables que Dieu accumule contre l'homme. Si l'on veut, c'est la dette inscrite en compte au *doit* de l'homme dans le grand-livre de Dieu.

C'est ensuite une loi divine au même titre que la responsabilité; elle se nomme *l'irréparabilité.* Tout mal commis par l'homme est *irrémédiable* aux yeux de Dieu. Après un premier péché réaliserait-on la sainteté, on n'en aurait pas le bénéfice. On traînerait tou-

jours après soi la vieille souillure, la vieille honte. Cette seule tache sur notre robe blanche nous fermerait le ciel. Pour ce seul grief Dieu nous refuserait l'acquit de notre justification.

C'est pour cela que Christ doit tout d'abord, et avant de révolutionner le monde, transformer Dieu et l'économie morale. Il faut que son œuvre abolisse en Dieu le souvenir de ses griefs pour débarrasser la grâce de ses entraves et lui ouvrir une libre carrière; il faut qu'elle prévienne enfin toute possibilité de voir surgir de nouveau le vieil et invincible obstacle, c'est-à-dire il faut qu'elle amende l'économie divine et ses lois, obtenant ainsi du même coup et l'acquit de la coulpe et la suppression, dans le code de Dieu, de l'article *irréparabilité.*

Depuis Christ, la coulpe ne rive plus sans retour l'homme à sa perdition; depuis Christ, ni la coulpe comme loi ni la coulpe comme dette contractée n'a plus de nom que dans la théologie. Elle n'en a jamais eu dans l'AUTRE théorie, qui, par suite, ne pouvait admettre une révolution dont elle ne voyait pas la raison.

A la rigueur, cependant, elle parlerait tout aussi bien de la coulpe, désignant sous ce nom le souvenir de nos vieilles fautes, qui demeure comme un éternel sujet de remords et d'humiliation. Mais rien ne les efface. Elles sont toujours là pour nous attester la bienveillance du père et nous inspirer une juste confusion. Pour Dieu, elles sont l'occasion de sa grâce et non ses entraves; pour nous, l'occasion de la gratitude. Longtemps le souvenir en est amer. Mais il vient enfin une heure où, grâce au repentir et à la conversion sincère, il ne nous cause plus aucune souffrance. Le souvenir

de nos fautes passées ne nous inspire que des sentiments de reconnaissance, d'amour, de bienfaisante humilité; nous nous sentons pardonnés et réconciliés, et c'est ici l'œuvre de Christ contre la coulpe, qu'il a su nous inspirer plus que jamais et un profond sentiment de remords et un profond sentiment de réconciliation. Bref, l'abolition de la coulpe est dans l'AUTRE théorie un simple *fait psychologique*, qui se passe en l'homme, et dans la théorie ecclésiastique un *fait métaphysique* et qui se passe en Dieu.

De la substitution et de l'expiation. En vertu de l'opération préalable qu'elle doit faire en Dieu, la Rédemption entraîne dans la théorie ecclésiastique la *substitution* et *l'expiation.* Car la substitution et l'expiation sont le double fait de Christ se sacrifiant pour couvrir la coulpe par ses souffrances et sa mort et détruire l'irréparabilité à la place des hommes insolvables et impuissants.

L'AUTRE théorie, si l'on veut encore, parlera tout aussi bien de substitution et d'expiation, sauf à s'expliquer ensuite. Christ a souffert non-seulement pour l'humanité, dira-t-elle, et par le fait des péchés de l'humanité, mais aussi à la place de l'humanité.

Ce qu'il a souffert, en effet, ne l'a-t-il pas souffert grâce aux circonstances sociales, morales, matérielles qu'avait faites la corruption de l'humanité?

Enfin ce qu'il a souffert n'a-t-il pas été autant souffert, non-seulement à notre avantage, mais à notre place? S'il ne fût apparu, si par ses souffrances les conditions morales et religieuses de l'humanité n'avaient été améliorées, nous aurions subi le nombre de souffrances que ses propres souffrances nous ont épargnées.

Ici l'on peut parler aussi de rançon payée par Jésus-Christ. Mais c'est au même sens qu'on dit d'une manière figurée d'un martyr du patriotisme, mort pour l'affranchissement de son pays : « Son sang a été la rançon de la liberté. » Christ a garanti l'affranchissement moral ; son sang est la rançon de la Rédemption.

Pourvu qu'il ne s'agisse pas de modification préalable, les deux théories se donneront la main. Car elle est le grand scandale de la substitution et de l'expiation. On veut bien admettre que Christ soit mort à notre place, mais on ne saurait entendre que l'efficacité de son œuvre s'étendant jusqu'à Dieu ait en rien transformé les lois de son être. Toujours le même abîme.

Avions-nous raison de dire que la théorie ecclésiastique retrace le mieux l'image d'une transaction? Christ n'est-il pas une vraie rançon au sens le plus exact du terme ? L'homme n'est-il pas un esclave de la justice? Dieu ne se divise-t-il pas en une double personnalité? Un vrai rachat, un échange commercial ne s'opère-t-il pas ?

Jusqu'ici on avait présenté l'*Ἀπολύτρωσις* au sens de sacrifice substitutoire et expiatoire, comme une notion *anti-morale,* disant qu'une rétribution, qu'une expiation ne peut être morale qu'à la condition de demeurer à la charge du coupable. Rien n'est plus vrai.

Nous ajoutons cette remarque, que nous n'avons pas encore vu accentuer, c'est-à-dire que le sacrifice substitutoire et expiatoire, en tant qu'il est destiné à opérer une modification sur Dieu, constitue une notion *anti-rationnelle* et *anti-philosophique;* car Dieu ne saurait changer. L'infini ne peut rien ajouter à son étendue, la perfection à sa sainteté. Si l'un et l'autre varient, ce

ne peut être que pour dégénérer. Mais peu importent ici ces considérations métaphysiques... *Otez la modification préalable et vous réconciliez les deux théories...* Il nous suffit d'avoir trouvé, signalé et accentué ce qui fait la différence *spécifique* des systèmes. Ce n'est pas à proprement parler la substitution, la coulpe, l'expiation, — c'est la modification préalable. Sans elle, pas de vraie substitution, ni de vraie expiation. Supprimez-la et désormais il n'est plus qu'une seule théorie de la Rédemption.

Car il faut ajouter, pour rendre justice à la théorie ecclésiastique, qu'elle est plus riche et plus fidèle en réalité qu'il n'a paru jusqu'ici d'après notre exposition. Elle n'admet pas que l'œuvre de la Rédemption se borne à ce drame supra-mondain qui se joue entre Christ et Dieu. Elle croit, aussi bien que l'AUTRE théorie, la coopération de l'homme indispensable à la consommation de son affranchissement. Il n'est pas de fait psychologique dont elle ne s'empare. Elle nomme le repentir, la foi, l'apaisement intérieur etc. Sa richesse fait sa puissance et sa durée. Loin de méconnaître aucun fait, elle en ajoute de superflus. C'est ainsi qu'elle distingue deux moments dans l'œuvre de l'*ἀπολύτρωσις*: le *moment divin*[1] (la modification préalable) et le *moment humain*.

L'AUTRE théorie supprime le moment divin et se borne au moment humain.

En réalité, la théorie ecclésiastique renferme dans son sein l'AUTRE théorie tout entière et quelque chose de plus. Celle-ci ne peut lui reprocher qu'une super-

[1] Ces termes nous appartiennent. Nous les avons adoptés pour plus de commodité et de brièveté.

fétation (la modification préalable ou le moment divin), mais pas de lacune.

L'effort de la polémique respective doit porter sur ce point.

Qu'on s'entende pour supprimer le moment divin ou l'adopter de part et d'autre, et la différence essentielle qui fait l'inimitié des systèmes aura désormais disparu.

Notre étude démontrera si Paul enseigne une modification préalable, et condamnera au nom du grand apôtre l'une des deux notions qui se partagent le monde théologique.

Les questions sont posées et singulièrement simplifiées [1].

[1] Nous voulons nous dispenser d'énumérer toute la série des commentaires et des expositions systématiques en latin, en allemand et en français que nous avons consultés. Mais un sentiment de reconnaissance nous oblige à nommer ici MM. Reuss (*Histoire de la théologie au siècle apostolique*), Usteri (*Entwickelung des paulinischen Lehrbegriffs*) et le vénéré professeur Jalaguier (*Cours sur la justification dans saint Paul*).

Nous n'avons pas tenu compte de l'épître aux Hébreux comme d'une épître de saint Paul.

CHAPITRE PREMIER.

DU MOT Ἀπολύτρωσις.

Vrai sens de ce mot. — Étendue de notre sujet.

Toute ἀπολύτρωσις, *redemptio* ou rédemption, à prendre ces mots dans leur acception la plus générale, emporte l'idée de quatre termes ou facteurs [1].

1° *L'objet du rachat* réintégré par cet acte dans un état normal ou simplement antérieur. C'est un prisonnier rendu à son indépendance, un esclave acquis à la liberté humaine ou à son premier maître. C'est une propriété ou un individu sur lequel pesaient des charges, des impôts, une condamnation, entrant en possession de ses franchises reconquises.

2° *Le moyen de Rédemption* ou la rançon.

3° *Celui qui la paie.*

4° La personne abstraite ou réelle qui, en échange de la rançon, se désiste de ses droits.

Chez les classiques grecs λυτρόω, ἀπολυτρόω etc. emportent toujours l'idée d'un captif rendu à la liberté, *pretio soluto et accepto.*

Quant au sens exclusivement paulinien des termes familiers à saint Paul, le nom ἀπολύτρωσις et le verbe au moyen λυτροῦσθαι, il n'est pas facile de l'établir sûrement dans tous les cas.

En général, on traduit l'un par *rédemption* et l'autre par *racheter.*

Voici ce qui résulte de notre étude sur ce sujet :

[1] M. Réville, opuscule sur *la Rédemption*, n'en signale que trois.

A. *Dans quatre passages :* Rom. VIII, 23; Éph. IV, 30; 1 Cor, I, 30 (?), *Apolutrôsis* signifie simplement *délivrance* et n'implique pas l'idée d'une rançon payée ou reçue. *Υἱοθεσίαν ἀπεκδεχόμενοι, τὴν ἀπολύτρωσιν τοῦ σώματος...* Rom. VIII, 23. Rien ne rappelle ici un rachat *pretio soluto et accepto :* « attendant notre adoption qui suivra l'affranchissement du corps. »

Les deux autres passages indiquent non-seulement une *simple délivrance*, comme ci-dessus, mais une délivrance analogue. Voici comment je traduirai, en la commentant, cette forme singulièrement elliptique : *εἰς ἀπολύτρωσιν τῆς περιποιήσεως* (Éph. I, 14) « la délivrance du corps à la suite de laquelle nous entrons en pleine possession de l'héritage céleste. » Éph. IV, 30 se traduit librement : « N'affligez pas l'esprit, c'est le sceau que vous portez. Il marque que vous êtes destinés à la délivrance qui signalera le jour du Seigneur. Le jour du Seigneur est celui de son apparition, dans lequel les élus, dépouillant *tout élément terrestre*, revêtent la glorification. » Dans 1 Cor. I, 30, *Ἀπολύτρωσις* n'a point de contexte, qui l'éclaire et se traduit par conséquent d'un mot aussi vague, large et fécond que lui-même : *Délivrance.*

Ainsi, saint Paul a rompu avec la tradition classique. Il conserve sans doute à *Apolutrôsis* la signification de *délivrance d'un captif* (et encore au sens figuré du mot); mais il lui ôte, au moins en certains cas, l'idée familière d'une rançon payée. Il a suivi l'exemple des LXX, qui, tout en employant *λύτρα, λύτρον, λυτροῦσθαι* etc. pour traduire גָּאַל, פָּדָה et leurs dérivés, c'est-à-dire tout en attachant en bien des cas à ces termes le sens d'un rachat, d'une rançon, d'une transaction opérée

pretio soluto et accepto, se servaient de λυτροῦσθαι, la forme moyenne familière à saint Paul, dans le sens de ἐξάγειν, ῥύεσθαι, σώζειν, βοηθεῖν même. Ainsi, comme dans Luc XXIV, 21 ; I, 68 etc., λύτρωσις et λυτροῦσθαι marquent chez les LXX une simple délivrance [1] religieuse et politique opérée par le vengeur, le vindex, le Sauveur, le λυτρόμενος du peuple d'Israël.

B. Il est une deuxième catégorie de passages dont le type est Tit. II, 14 : Ὃς (Χρίστος) ἔδωκεν ἑαυτὸν ὑπὲρ ἡμῶν, ἵνα λυτρώσηται ἡμᾶς ἀπὸ πάσης ἀνομίας καὶ καθαρίσῃ ἑαυτῷ λαὸν περιούσιον... [2]

Dans tous les passages de ce genre il est question d'une ἀπολύτρωσις du péché, de la souillure, des puissances malignes. *Elle réside en Christ,* ou *s'opère par son sang,* ou *est la suite du don qu'il a fait de lui-même.*

Plusieurs commentateurs persistent à traduire encore ici ἀπολύτρωσις non par rachat, mais simplement par délivrance ; j'incline à croire qu'ils ont raison.

Mais si le terme n'implique pas en soi l'idée de rançon ou s'il est douteux qu'il l'implique, le ἔδωκεν ἑαυτὸν et plusieurs autres expressions analogues le lui adjoignent en fait.

C'est ainsi que dans cette seconde catégorie de passages il est question d'une délivrance, si l'on veut, mais d'une délivrance opérée au prix du sang et de la mort de Christ. Il reste à savoir s'il s'agit ici d'une rançon *pretio soluto et accepto* au sens ecclésiastique des mots, c'est-à-dire si Dieu reçoit le sang expiatoire comme une rançon payée à sa justice et destinée à accomplir la

[1] La délivrance d'Égypte par exemple.

[2] Cf. Éph. I, 7, 14 ; Col. I, 13, 14 ; Rom. III, 24.

modification préalable. La simple étude exégétique circonscrite aux passages où le terme d'*ἀπολύτρωσις* se rencontre, ne saurait aboutir à la solution de cette question. Nous l'affirmons sans rapporter ici les longueurs et les tâtonnements d'une pénible exégèse. Il faut nécessairement avoir recours à une connaissance générale de la pensée religieuse de l'apôtre.

A. Dans quatre passages, Rom. VIII, 23; Éph. I, 14; IV, 30; 1 Cor. I, 30 (?), *Ἀπολύτρωσις* désigne la consommation céleste de la délivrance.

B. Dans tous les autres cas, il désigne un fait déjà accompli.

De là nous concluons que la Rédemption ne se borne pas à un moment restreint, mais se poursuit jusque dans l'éternité, où elle s'achève. Saint Paul emploie un autre terme analogue à *λυτροῦσθαι*, et qui contient en soi l'idée de rançon en même temps que celle de délivrance; c'est le verbe *ἀγοράζειν* [1]. Il se rapporte comme *ἀπολύτρωσις* à l'œuvre de Christ, représentant aussi l'homme comme un esclave et Jésus comme un libérateur.

C. S'il est parlé d'une *ἀπολύτρωσις* du péché, des puissances malignes, du corps, de la mort, s'il est parlé aussi de racheter (*ἀγοράζειν*) l'homme de la loi, des *στοιχεῖα* du monde, il faut conclure que l'œuvre de la Rédemption embrasse la mission de Christ dans toute l'étendue de sa durée et la variété de ses résultats.

En un mot, *Ἀπολύτρωσις* est synonyme de *salut* au sens le plus général du terme.

Ainsi la carrière s'ouvre large et étendue devant nos pas.

[1] Gal. III, 13; 1 Cor. VI, 20; Gal. IV, 5.

CHAPITRE II.

LE PLAN DIVIN ET LE PLAN DE NOTRE TRAVAIL.

Conçue de toute éternité dans le plan universel de Dieu, qui prévoyait le péché, la Rédemption se prépare et s'annonce à l'avance pendant toute la période qui s'étend d'Adam à Jésus-Christ, pour prolonger son accomplissement jusque dans la vie future. Elle tient d'une éternité à l'autre éternité. Belle, majestueuse conception; philosophie de l'histoire essentiellement morale et religieuse et tout autant rationnelle et logique, dont saint Paul, qui l'avait conçue, ne pouvait contempler le magnifique tableau sans se prendre d'enthousiasme et se laisser aller à cette ampleur de développements si familière à sa grandiose imagination (Éph. I, 3-15).

Tel est en résumé l'histoire de l'affranchissement de l'homme. Nous suivrons dans notre exposition systématique la même marche que l'histoire.

CHAPITRE III.

PREMIÈRE PÉRIODE.

La première éternité ou période de prédestination.

Dieu, par un effet de son amour, conçoit l'*ἀπολύτρωσις*, désigne Jésus-Christ comme l'instrument qui servira à la consommer, marque quel moment de l'histoire en signalera l'avénement dans le monde et en

quels temps chaque homme et chaque peuple recevra vocation[1]. Ceci date de la première éternité.

S'il était permis de résoudre des questions d'exégèse au moyen de considérations métaphysiques et de déductions logiques, voici ce que nous dirions : saint Paul ne signalant ici aucun obstacle intérieur propre à retenir ou à ralentir la miséricorde rédemptrice et montrant Dieu occupé dès l'éternité à travailler à l'affranchissement humain et à prendre librement toutes ses dispositions providentielles, condamne par cela même la *modification préalable.* Car, pour Dieu, décider et accomplir sont une seule et même chose, et ce qu'il est empêché d'accomplir, il aurait été par la même raison empêché de le décider. Rien de plus incontestable. Mais nous sommes forcés d'admettre que saint Paul avait peut-être en métaphysique de fausses notions et qu'il pouvait se contredire.

CHAPITRE IV.

Ἡ Δουλεία[2].

Mais le temps s'ouvre au sein de l'éternité, et bientôt la réalité, justifiant les prévisions de Dieu, démontre la nécessité de la Rédemption ; car l'homme tombe aussitôt dans la servitude.

On comprend qu'il soit indispensable de parler de la *Δουλεία* à propos d'*ἀπολύτρωσις*. L'une commande

[1] Éph. I, 4, 9, 10 etc.; Rom. XI, 25, 26; Gal. I, 15.

[2] Nous rangerons sous ce chef non-seulement ce que saint Paul appelle une *servitude*, mais encore tout ce dont l'ἀπολύτρωσις nous affranchit.

le caractère de l'autre, l'explique et l'éclaire; car le rôle de Christ dépend de l'état de l'humanité.

Or l'homme est désormais :

1° *Esclave de la justice divine.* Soit qu'avec saint Paul on entende ce terme dans le sens de *sanction judiciaire*, soit qu'on désigne par là les exigences infinies de la sainteté de Dieu [1].

L'homme est esclave de la justice divine comme un coupable qui a violé la loi; il l'est aussi comme les Danaïdes le sont d'une œuvre stérile, sans fin, maudite; sa tâche à lui est de combler l'infini. L'erreur de la coulpe est issue de cette double signification mal comprise.

Ainsi, qu'on l'entende bien, Paul désigne par la justice de Dieu le pouvoir exécutif divin qui frappe d'une souffrance ou d'une dégradation l'homme qui faillit. La justice c'est la peine appliquée ou réservée, ni plus ni moins; elle est ensuite la loi de l'*Idéal* ou de la perfection, en vertu de laquelle Dieu n'exige de nous rien moins que la perfection morale [2].

2° *Esclave de la colère.* En quelques endroits de ses épîtres, Paul employant le langage anthropomorphique usuel, parle de la colère de Dieu comme d'une effrayante servitude. On s'en est fort embarrassé ou fort scandalisé à grand tort. Les Juifs employaient fréquemment ce terme. Ils avaient vu l'Éternel si terrible dans les effets de sa justice que les coups qu'il frappait leur paraissaient dirigés par la violence. Aussi bien, qui ne

[1] Rom. I, II, III etc.

Cette justice est, sous le règne de la loi et à son point de vue, un obstacle invincible au salut de l'homme qui n'a pu satisfaire à ses exigences et ne connaît pas la grâce de Dieu (Rom. III, 9, 10 etc.).

parle parmi les plus spiritualistes de colère de Dieu? Ce terme, contradictoire dans un système philosophique, se laisse aisément comprendre dans le langage familier. Le monde ancien tombé dans des égarements déplorables se trouvait naturellement abandonné à leurs châtiments. L'excès des débordements appelait l'excès des expiations. Ainsi la corruption des hommes se montrait à saint Paul dans toute sa hideur et la justice de Dieu dans toute sa sévérité. Or cette rigueur, qu'il nomme colère, ne lui paraît point injuste et ne rabaisse pas l'idée de Dieu; elle n'est qu'une manifestation plus terrible de la justice d'en haut, ou, si l'on veut, un remède plus violent appliqué à un mal plus grave[1].

L'esclavage de la colère n'est qu'une autre forme de celui de la justice, aussi ce paragraphe rentre-t-il dans le précédent.

3° *Esclave de la souffrance et de la mort. a*) S'il est un joug intolérable sous lequel l'homme gémisse douloureusement, c'est bien celui de la souffrance. Elle est infinie... souffrance physique, souffrance morale, souffrance issue de notre nature, souffrance engendrée du péché[2].

b) Vient ensuite l'esclavage de la mort, la terrible punition du péché, l'éternelle terreur de l'humanité. Elle règne depuis Adam. La connexion mystérieuse entre sa faute et sa mort, entre sa mort et notre mort, nous échappe complétement. N'eussions-nous pas péché, je ne sais par quelle loi rigoureuse nous n'en aurions pas moins subi cette affreuse nécessité aussi bien

[1] Rom. I, 18-32; II, 5-11.

[2] Paul la connaissait sous toutes ses formes (2 Tim. III, 11, 12; II. 3; 1 Thess. II, 14-16).

que les générations innocentes qui vécurent entre Adam et Moïse. Il est vrai que si elles ne péchèrent pas, du moins ces générations faillirent, et que si leur déviation ne pouvait s'appeler violation morale, elle n'en constituait pas moins un désordre, et, quoi qu'il en soit, le trouble commis dans l'économie universelle par l'ignorance aussi bien que par le péché paraît en vertu d'une loi irrésistible, destiné à entraîner la mort. Peut-être mourrions-nous sans même nous être rendus coupables de la moindre déviation innocente... car Jésus-Christ n'est-il pas mort? Il semble d'ailleurs qu'une éternelle incertitude doive planer sur cette question[1].

4° *Esclave de la loi.* Disons, une fois pour toutes, que ce terme de *loi* est souvent pris dans le double sens de loi mosaïque et de loi naturelle. C'est un fait désormais acquis sans conteste que saint Paul, parlant du rôle de la loi, n'a pas seulement en vue la législation théocratique, mais que ses considérations peuvent le plus souvent s'étendre à la loi inscrite dans le livre de la création, dans la conscience et dans l'intelligence humaine[2]. Il vient même un moment où la notion de loi mosaïque et la notion de loi naturelle se résument pour lui dans la simple idée spéculative d'obligation morale[3]. Souvent enfin la loi, au sens théocratique du terme, n'indique pas uniquement un ensemble de prescriptions, mais l'économie judaïque et la somme des révélations[4].

a) Se plaçant à un point de vue politique, saint Paul considère la loi comme un gouvernement suranné, tyrannique, dégradant, qui, n'étant plus désormais à la

[1] Rom. V, 12-21. — [2] Rom. II, 14-16. — [3] Rom. II, 15. — [4] Rom. II, 13; 1 Cor. XIV, 21; Gal. III, 10.

hauteur de sa mission, retient l'homme esclave et entrave sa destinée[1].

b) Il accuse même la loi des crimes qu'elle n'a pu empêcher, et dont on lit une longue énumération dans l'épître aux Galates. Il représente donc qu'en rompant avec la servitude de la loi le christianisme s'affranchit d'autant de souillures[2].

c) Il est évident que la loi, comme le dit saint Paul, est un attrait de plus ajouté aux charmes trop séduisants du mal. Le commandement semble appeler la violation[3].

d) Si l'on considère de quelles superfétations, de quels devoirs minutieux, infinis, de quels rites, de quelles cérémonies aussi vaines qu'écrasantes la loi théocratique chez les Juifs et la tradition chez les Gentils accablaient le peuple, elle apparaît comme une dure servitude à côté de la simple doctrine de l'esprit et de la liberté[4].

e) Saint Paul professait hautement cette conviction que la liberté est le plus sûr garant d'une religion spiritualiste et d'une vie vraiment morale. En vertu de ce principe, bel héritage de Christ, la tutelle de la loi juive et toute sorte de tutelle sacerdotale lui paraissait une servitude incompatible avec la dignité de l'homme[5].

f) L'idée même de loi, que ce soit loi théocratique ou loi intérieure, implique un esclavage. On s'accoutume, par l'emploi de ce terme, à considérer Dieu comme un tyran, ou la voix intérieure comme un op-

[1] Gal. V; III, 21. — [2] Gal. V. — [3] Rom. VII, 5. — [4] Voy. les directions relatives aux fêtes etc. — [5] Gal. V; 2 Cor. III, 17 (οὗ τὸ πνεῦμα κυρίου, ἐλευθερία).

presseur. La notion de loi en morale est une conception à la fois inférieure et fatale[1].

g) Arrivons enfin à un dernier point de vue qui se rattache plus intimement au centre même de la pensée religieuse de l'apôtre. La loi est une servitude parce qu'elle *est maudite*. Eh quoi donc, la loi serait-elle en effet maudite? Oui, mais au même sens qu'un désert où l'homme meurt de soif. Or si nous ne nous plaçons pas au point de vue du malheureux qui y trouve la mort, nous n'avons pas le droit de dire du désert qu'il soit maudit — comme on l'a démontré pour le Sahara en particulier, il a sans doute, dans l'œuvre de la nature, sa destination éminemment salutaire et utile. Il en est de même de la loi. Seulement il ne faut pas lui demander, pas plus qu'au désert, ce qu'elle ne saurait donner. C'est ainsi qu'on chercherait vainement en elle la paix de l'âme et la justification : on ne trouve pas la fraîcheur dans les sables brûlants. En fait de justification, la loi ne saurait nous inspirer que le désespoir d'être jamais justifiés, et d'une façon d'autant plus intense qu'on voudrait la mieux accomplir[2]. Soit que l'homme cède en effet aux exigences de la loi naturelle, soit qu'il veuille se conformer à celles de la loi théocratique, il se sentira de plus en plus sous le poids d'une malédiction invincible[3]. Plus il approchera de la perfection — la fin de la loi, — plus il la verra s'éloigner. Plus il prêtera l'oreille à la voix de sa conscience, plus elle se fera rigoureuse et tyrannique. D'où vient qu'autrefois, au temps où il vivait dans l'indifférence, il se sentait moins tourmenté? Où trouver la paix et un té-

[1] 2 Cor. III, 7; Gal. V. — [2] Gal. III, 10. 11. 21. — [3] Rom VII, 7. 12, 16 etc.

moignage consolant? Pas dans la loi assurément, qui ne sait qu'ordonner et condamner et dont les exigences sont si infinies que l'homme doit désespérer d'y satisfaire[1]. Où trouver enfin le courage de persévérer? Pas dans la loi assurément, qui l'a brisé par le désespoir. Cependant il ne faut pas l'accuser de la malédiction qui pèse sur elle. Nous ne devons nous en prendre qu'à notre impuissance et à notre erreur : impuissance issue du péché, erreur issue de l'oubli de la miséricorde divine.

5° *Esclave du péché.* Voici la servitude des servitudes. Pourquoi sommes-nous esclaves de la justice, de la loi, de la colère et de la mort? Parce que nous le sommes du péché. Car il est la source de tous nos maux et l'auteur de toutes nos dégradations. Sans lui la mort n'aurait pas eu de nom et la loi mènerait à la justification. Par lui seul elle se trouve frappée de malédiction et de stérilité, et par lui elle nous apparaît comme un tyran et une ennemie. Les sentiments de notre cœur, les intentions de notre volonté se confondraient avec les prescriptions de la loi, si le péché ne les divisait. Brisez sa puissance et une immense réconciliation s'opérera entre tous les antagonismes. L'harmonie du bonheur et de la sainteté n'aura plus de dissonnance. Dieu ne comptera plus que des enfants. Sa justice repliera ses foudres, et les hommes verront sourire Dieu à travers toute la création, car la pensée ne leur viendra plus de croire à son caractère implacable.

Ce ne sont ici que des idées de saint Paul traduites dans un autre langage.

[1] Rom. X, 5.

Quoique le sujet de ce paragraphe soit capital, l'étude préalable que nous avons faite de la servitude de la loi, de la justice etc., nous permettra d'être concis. Nous traitons du péché et de ses conséquences depuis le commencement du chapitre.

L'esclavage dont il s'agit ici peut se considérer à trois points de vue, car le péché est d'abord *une puissance*, un penchant intérieur acquérant plus d'empire à mesure que nous nous livrons à son entraînement; ainsi la vitesse acquise augmente la force d'une chute; c'est ensuite une *faute particulière*, réalisation partielle de la virtualité préalable; c'est enfin *la faute une fois commise*, apparaissant aux hommes oublieux de l'amour divin, soit comme une souillure indélébile s'ils se placent au point de vue de la sainteté, soit comme une dette insolvable s'ils se placent au point de vue de la justice de Dieu — qui en prend acte du haut de son tribunal rémunérateur[1].

Aussi le péché comme tel a-t-il trois résultats : virtualité, il nous incline sans cesse au mal; faute commise, il diminue d'autant notre liberté; souillure, il nous humilie, nous décourage et nous désespère.

Enfin le péché est un fait universel. L'expérience et l'Écriture le démontrent. Ce n'est pas que l'homme hérite en naissant de la corruption. Saint Paul ne l'a jamais dit. Adam a transmis la mort, mais n'a qu'inauguré le péché.

Tel est le bilan de notre servitude et l'œuvre d'affranchissement réservée à Jésus-Christ.

[1] Ainsi les hommes sont enclins à croire à la coulpe : c'est une erreur métaphysique; Christ est mort pour la dissiper; Paul l'a combattue sans relâche; mais la théorie ecclésiastique leur digne héritière, travaille à la perpétuer.

CHAPITRE V.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Ὁ Νόμος ou période de préparation.

Le premier moment de cette période est celui de l'apparition du péché. Ainsi à peine l'homme est-il tombé dans la servitude que commence déjà l'œuvre de sa délivrance. Car à vrai dire l'*apolutrôsis* n'attend pas Jésus-Christ. Elle date déjà de l'éternité pendant laquelle Dieu a pris d'avance toutes ses dispositions et travaille à sa mission dès la période présente. Mais comme ses moyens sont très-insuffisants tant que Jésus-Christ ne lui a pas sacrifié sa vie, après lui seulement il sera parlé d'*apolutrôsis*. Encore faudra-t-il que la Rédemption attende l'éternité pour atteindre à la consommation de son œuvre et avoir mérité le nom qu'elle porte.

C'est à la loi que Dieu a donné mission de suppléer auprès des hommes au ministère de Christ et de lui aplanir les sentiers. Elle est le précurseur par excellence. Ainsi la vieille économie s'en va comme Jean annonçant la rivale de sa gloire et préparant un triomphe funeste à sa propre influence, un règne destiné à détrôner son propre règne[1].

Le triple effet bienfaisant qu'au nom de Dieu elle exerce sur l'homme en vue de la Rédemption la fait considérer tour à tour *comme un révélateur, comme un*

[1] Moins docile que Jean, le judaïsme ne prendra pas aussi aisément parti de sa décadence avec ces paroles résignées : il faut qu'il croisse et que je diminue.

pédagogue et *comme un idéal réveillant* sans cesse nos aspirations et confondant nos efforts.

Révélateur, elle initie l'homme à sa dignité morale en le tirant de l'état d'enfance où le péché n'a pas de nom. Assurant sa responsabilité, elle le livre à tous les dangers du mal, car sans cette révélation de la liberté humaine nos fautes n'auraient jamais eu de signification morale ni à nos yeux ni aux yeux de Dieu[1] (*ἵνα φανῇ ἁμαρτία*).

Le mal aurait existé, mais sans avoir la gravité du péché. En un mot, sans cette révélation spirituelle, pas de péché ni de sentiment du péché et, par suite, ni Rédemption possible, ni Rédemption nécessaire. Où il n'est pas de mal, le remède est inutile; où il n'est pas de sentiment du mal, le remède est inapplicable, le malade n'en éprouvant nul besoin[2]. Comme révélateur, la loi prépare donc l'homme à la Rédemption. La conscience et le spectacle du monde sont, à défaut de la théocratie, les révélateurs des nations[3].

Pédagogue, elle est destinée à retenir l'homme dans les limites du domaine moral, l'empêchant de tomber dans un état absolu de mort spirituelle; car quoi qu'il en soit de notre dégradation, Dieu ne nous laisse jamais complétement déchoir[4]. Il nous reste toujours une étincelle de vie spirituelle capable d'opérer la régénération en s'allumant au souffle de l'esprit de Christ.

Semblable à un instituteur, la loi mène aussi l'homme dans la voie du bien quand son ignorance, son aveuglement et l'assoupissement de sa liberté en ont fait comme un écolier qu'il faut tenir en tutelle et conduire

[1] Gal. III, 19-24; Rom. V, 20; 2 Cor. III, 6, 9. — [2] Gal. III, 22. — [3] Rom. I, 20. — [4] Gal. III, 19, 23.

par la terreur des menaces ou l'appât des récompenses. Jusqu'au jour où la conscience de l'enfant prend les rènes dans ses propres mains, le maître exerce la régence[1].

La loi est enfin au même titre, grâce à ses lumières morales et religieuses, un enseignement perpétuel.

La loi avec les *στοιχεῖα τοῦ κόσμου* et la *παράδοσις τῶν ἀνθρώπων* qui en tiennent lieu chez les Gentils ou forment un supplément à la révélation chez les Juifs, joue relativement à Christ un rôle inférieur, mais elle exerce dans sa sphère une action rédemptrice et préparatrice.

Enseignement primaire rempli de superfétations et de rites d'un caractère transitoire, elle prépare et remplace, quoi qu'il en soit, l'enseignement supérieur de Christ. Comme tutelle extérieure, il est vrai qu'elle constitue une sorte d'esclavage, mais elle a du moins ce résultat de perpétuer l'idée d'un *impératif catégorique*, et en exerçant l'homme à une obéissance un peu servile de le former à une obéissance plus libre, plus belle et par suite plus difficile, l'obéissance de l'esprit, ou, pour mieux dire, de le former à la liberté. Enfin la loi est si bonne et si parfaite dans certains de ses enseignements, que Christ, loin de l'abolir, n'est venu que pour la confirmer (Rom. VII, 7, 12, 16).

Idéal et idéal inaccessible[2], elle a pour effet d'amener à Christ par la voie du désespoir (*συνέκλεισεν*). La sévérité de la loi morale, ses perpétuels reproches, ses aspirations insatiables, ses innombrables prescriptions servent à écraser l'homme sous le poids de la convic-

[1] Gal. IV, 1-7; V. — [2] Gal. III, 10-20.

tion de son impuissance (*ἵνα πλεονάσῃ τὸ παράπτωμα*), jusqu'à ce que désabusé, humilié, meurtri, épuisé, dominé par une opposition intérieure invincible (*ταλαίπωρος ἐγώ*), désespérant de conquérir par lui-même sa justification, ne rencontrant dans la loi et dans sa conscience que les traces d'une divinité inflexible et aucun gage de bienveillance et d'amour (*ἐπικατάρατος πᾶς ὅς οὐκ ἐμμένει* etc.), il se sente perdu ou plutôt se trouve préparé au salut par la douleur, l'humiliation et le désespoir.

C'est en considérant la loi comme l'idéal que Paul la nomme *sainte*. Comme telle jamais Christ n'a eu la pensée de la détruire, abolissant du même coup l'ordre moral qu'elle représente. Il faut qu'elle continue à affirmer la responsabilité humaine, à réclamer une obéissance de tous les instants et une sainteté absolue. Loin de nous l'erreur fatale qu'il ait rien rabattu de ses exigences. A ce point de vue la loi est éternelle, invariable comme Dieu et la destinée de l'homme.

Mais qu'on se souvienne bien qu'ici encore elle a sur la nouvelle économie un désavantage capital, car elle ne sait que commander, condamner, décourager, maudire; car elle trahit un Dieu rigoureux et nous voile la face du Père[1]. Aussi Christ va venir, qui, tout en laissant à la loi ses rigueurs, nous communiquera la conviction de la miséricorde divine et par suite la joie, la paix et le courage[2].

Le règne de la loi finira pour faire place au double règne de la loi et de la grâce[3].

Enfin cette période est aussi le temps des prédic-

[1] Gal. III, 21; Rom. X, 5. — [2] Rom. VI, 14; VIII, 1; Gal. III, 7, 15. — [3] Rom. VI, 14; VII, 7-12; VIII, 3, 4, 7.

tions et des préfigurations. Les prophètes annoncent la délivrance future, et d'abord Dieu fait sa promesse à Abraham. Divers rites, surtout les sacrifices, remplacent et préfigurent le sacrifice de Christ et son efficace. Que dis-je? le patriarche croyant cueille les prémices du christianisme et offre l'exemple d'une justification par la foi. C'est ainsi que l'Éternel donnait des avant-goûts de la délivrance et des preuves de la gratuité du pardon[1].

Un fait se rencontre donc ici d'une haute importance et d'une profonde signification, qui condamne sans appel la notion ecclésiastique et sa *modification préalable*. Ce fait le voici : *Abraham en pleine économie judaïque obtint, à ce que dit saint Paul, sa justification par la foi.* Ainsi ce n'est pas à des considérations purement philosophiques et à des répugnances métaphysiques plus ou moins subjectives que nous avons recours. Nous n'en appelons plus qu'à l'exégèse et qu'à saint Paul et nous disons : la justification est un autre nom de la Rédemption; dire d'Abraham qu'il fut racheté ou justifié, c'est désigner un même fait sous deux aspects différents. Que devient après une pareille déclaration plusieurs fois répétée la nécessité de la modification préalable? Si le patriarche bien avant Jésus-Christ a pu faire son salut par la foi, il n'est donc pas d'obstacle insurmontable, il n'est donc pas de coulpe qui paralyse les efforts de l'homme ou pour mieux dire la grâce de Dieu. Dès que la foi sait à elle seule briser nos entraves, Christ n'a rien à faire avec les dispositions divines. Ses efforts se tourneront tous vers l'hu-

[1] Rom. IV-IX.

manité. Tout ce qu'il a de puissance, de prestige et d'éloquence, il le fera servir à nous inspirer la foi. Tel est d'ailleurs son unique triomphe, et en faut-il davantage pour notre affranchissement et pour sa gloire? Cependant un exégète, mais celui-là seul dont un moindre respect pour l'apôtre ne lui interdirait pas de supposer qu'il puisse se contredire, nous objecterait-il que nous précipitons nos conclusions, que saint Paul affirme peut-être ailleurs cet obstacle divin dont il méconnaît ici l'existence; qu'on a appris combien les besoins de la polémique le rendent parfois un peu paradoxal et inconsidéré, et qu'aussi bien aurait-il pu, dans son désir de faire dater de loin la justification par la foi, rompre la logique de son système et oublier certaines affirmations antérieures, nous répondrions par anticipation que ce n'est point ici le cas. Les déclarations de saint Paul demeurent d'accord avec elles-mêmes, et nous nous croirons toujours autorisé à opposer à un point de vue qu'il nous répugne de lui attribuer, ce fameux passage où il s'agit de la justification d'Abraham.

CHAPITRE VI.

TROISIÈME PÉRIODE.

ΠΛΗΡΩΜΑ ΤΟΥ ΧΡΟΝΟΥ.

Moyens rédempteurs.

Mais le moment est venu (*πλήρωμα τοῦ χρόνου, καιροί ἴδιοι*). Christ apparaît et l'ancienne économie a désormais fait son temps. Aussi bien avait-elle démontré son impuissance avec une assez triste évidence. Loi,

sacrifices, circoncision etc. etc., toutes choses par lesquelles on n'obtenait qu'une rédemption passagère ou même illusoire, composent le bagage d'une économie maintenant surannée.

On comprend mal ou on s'explique mal en quel sens la seconde économie fait suite à la première et quelle est la portée du terme πλήρωμα. Il s'applique à trois moments de l'histoire: celui de l'apparition de Christ, celui de sa mort, celui du couronnement futur de son œuvre. Dans le premier cas, dont il s'agit ici, ce moment signale une révolution par excellence. Malgré des images et des termes judaïques, vêtement usé, dont la polémique et des influences d'origine l'avaient forcé de s'embarrasser et qu'il rompt d'ailleurs de toutes parts, le christianisme n'est pas tant, faut-il le dire, un couronnement de l'ancien judaïsme que son abolition radicale. Il y a une révolution politique à la base de la Rédemption; que dis-je: la Rédemption elle-même est entre autres choses une révolution politique. En sorte que même ce que l'ancienne économie a de bon ne va plus s'appeler de la loi et se réclamer d'elle. Il ne doit plus être question que de Christ. Les judaïsants voudraient-ils conserver la circoncision, Paul s'écrie: *Il* est la vraie circoncision. Des docteurs se livrent-ils à des spéculations qu'ils caressent comme une notion supérieure au christianisme, l'ancien élève des rabbins, réunissant le prestige de spéculations analogues autour de Jésus-Christ, le montre occupé à créer le monde avec Dieu et participant de son éternité. Il fut fait victime expiatoire par des raisons semblables. Qui dira ce que l'occasion et les nécessités de la polémique ont révélé de dogmes? Dans le parti pris d'élever la nouvelle

économie sur les ruines de l'ancienne, l'apôtre mine la loi par des rapprochements un peu injustes, s'il ne songe pas à l'incarner en Christ. Tout argument lui est bon, pourvu que le coup porte. Christ lui-même eût été anathème s'il lui eût fallu la malédiction de Dieu pour devenir la religion des Juifs et des Gentils. Tellement cette personnalité divine avait subjugué cette autre grande personnalité de l'apôtre de la Gentilité; tellement il était urgent de substituer sans partage un nouveau principe de vie à tout un passé impuissant et maudit.

§ 1er Moyens rédempteurs.

Χριστὸς ou comment les faits historiques n'ont produit par eux seuls et avant d'être prêchés aucun résultat rédempteur.

Un mot, une image, résument ordinairement pour saint Paul l'œuvre rédemptrice de Christ: c'est le sacrifice; quoiqu'il soit tel fait rédempteur, la résurrection ou la glorification et les enseignements, par exemple, qui ne puisse se ranger sous cette figure.

Au sens figuré du terme, en effet, toute son existence, et à plus forte raison sa mort, n'ont été qu'une immolation constante de sa personne au salut de l'humanité. Enfin il succomba, victime innocente, à la puissance du péché qu'il voulait dompter. Mais la résurrection de son œuvre suivit de près sa propre résurrection.

Si, comme les autres apôtres, saint Paul ne peut égaler le maître, tant dans sa vie que dans son éloquence, du moins il montrera quel il a été. Sa vie sainte, sa mort, sa résurrection, sa puissance céleste

reconquise, c'est-à-dire l'histoire même du divin maître, composeront le thème admirable de l'Évangile. La personne du sauveur sera comme évoquée devant les yeux des nations. Si bien qu'après avoir protesté toute sa vie contre la corruption et l'impénitence et annoncé d'autre part au repentir la grâce de Dieu, il demeure encore, après sa mort, devant les pécheurs endurcis et les cœurs repentants, comme un témoignage personnifié de la gravité du péché et de l'amour du Père. On le montrera surtout à l'heure de son agonie, soit parce que sa mort sanglante est le point culminant de son dévouement, soit parce qu'elle est de toute l'œuvre de Christ le trait le plus émouvant et le plus analogue à l'image familière et frappante du sacrifice, et rien ne sera plus propre à persuader l'homme de ses péchés que l'image douloureuse de cette chère, sainte et mystérieuse personnalité qui n'a pas cru superflu de braver, pour les détruire, au bout d'une vie tout entière sacrifiée, le plus honteux et le plus cruel des supplices. Saint Paul pensait que cette prédication était de toutes la plus éloquente. Aussi « je ne veux savoir, s'écrie-t-il, concentrant tout l'Évangile en un seul fait, je ne veux savoir qu'une chose, Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. » Comme si en réalité il voulait ignorer et les vérités religieuses et les autres souvenirs que le Sauveur avait laissés[1].

[1] Nous appelons *faits historiques rédempteurs* non-seulement les traits les plus saillants de l'histoire de Jésus-Christ, mais ses enseignements eux-mêmes. Faits et enseignements sont au même titre pour saint Paul une tradition, un héritage historique. Les enseignements sont une histoire et les faits un enseignement. Les uns et les autres prêchent et démontrent l'amour de Dieu, la repentance, l'immortalité etc., et peut-être ces faits ne sont-ils pas les moins élo-

L'histoire de Jésus-Christ, l'Évangile du grand apôtre, est, en un mot, une démonstration et rien qu'une démonstration. A ce titre l'œuvre de Christ n'a d'efficacité qu'autant qu'elle est racontée. Une démonstration veut être connue et acceptée pour produire son effet; jusque-là elle demeure une vérité stérile. Comment les hommes croiront-ils et seront-ils sauvés, dit saint Paul en d'autres termes, si on ne leur prêche l'Évangile? Les faits historiques — faits rédempteurs dès que le monde les connaîtra — n'ont aucune efficacité préalable.

Tout cela affirmé par anticipation demande à être démontré.

Paul parle donc de la mission du Sauveur comme d'un sacrifice : 1° pris au sens de simple dévouement; 2° comme d'un sacrifice comparé aux sacrifices hébraïques en général, et 3° aux sacrifices expiatoires de l'ancienne alliance [1].

Or on prétend que ce dernier rapprochement implique une modification préalable opérée sur les dispo-

quents. L'œuvre rédemptrice des uns et des autres, leurs moyens, leur but sont absolument les mêmes. Ils s'adressent à la foi par la parole (Rom. X, 10-16; XV, 18; Éph. I, 19; 1 Cor. VII, 12; XVI, 12).

[1] Le temps s'en va où l'on circonscrivait l'œuvre expiatoire à la mort et la vertu expiatrice au sang répandu de Jésus-Christ. Certaines déclarations de saint Paul ont forcé grand nombre de partisans de la théologie ecclésiastique d'attribuer à toute l'œuvre de Christ et même au seul sentiment d'obéissance qui l'a inspirée le privilége qu'on ne reconnaissait qu'à l'immolation. Mais ils n'en ont pas moins continué d'affirmer la modification préalable. Aussi, quoi qu'ils en disent, ne sont-ils pas plus spiritualistes que leurs devanciers. Il importe peu que cette modification soit opérée par un sentiment, le martyre d'un instant ou celui de toute une vie. Dans tous les cas, la notion nous en paraît aussi anti-philosophique et anti-paulinienne.

sitions divines. Avant que l'Évangile fût prêché, les faits historiques auraient donc produit un premier résultat. Cette assertion, qui vient à l'encontre de nos affirmations antérieures, s'en réfère à la signification des expiations hébraïques.

Mais, d'après l'étude que nous avons faite sur ces antiques cérémonies, nous sommes autorisé à conclure que leurs effets sur la divinité n'avait de réalité que dans la superstition populaire.

Des sacrifices expiatoires[1]. — A. *Signification spiritualiste.* Après tout, quelle était la portée, quelle était l'efficace positive affectée par la pensée du législateur à ce genre de cérémonies? Faut-il croire qu'il prétendait apaiser la divinité par la fumée de l'offrande et qu'une aspersion matérielle lavait une souillure morale? Sommes-nous dans le paganisme, où l'on achetait la protection et le pardon des dieux comme de juges mercenaires? Croyait-on corrompre la sainteté de l'Éternel et la rendre oublieuse à si peu de frais? Que la foule des Juifs de tous les temps ne se soit pas élevée à une conception plus haute que celle des nations païennes, nous le croyons, et l'embarras de le démontrer ne serait pas grand. Mais le législateur avait-il d'aussi grossières notions? Il nous répugne de l'abaisser ainsi. Sans doute il n'a pas eu d'intention moins spiritualiste en réglant les sacrifices que celle qui de nos jours inspirerait le rétablissement d'une institution pareille. Elle servirait en effet, en supposant qu'elle reparût — aussi bien est-il des peuples assez grossiers et oublieux de leur grandeur morale pour en autoriser la restauration, — à réveiller en eux des sentiments mo-

[1] De Wette. *De morte J. C. expiatoria* (Lév. XVI, III, XI).

raux : le repentir, la contrition, la confiance en Dieu. Ce serait un enseignement figuré, une leçon de morale en action. Le bouc chassé au désert, la victime chargée des péchés du peuple et en même temps vouée au mépris, rappelleraient vivement l'horreur qu'on doit avoir du péché. L'idée de Dieu dominant toute la cérémonie ajouterait à cette horreur par la pensée de la sainteté parfaite. Tout cet appareil ne manquerait pas de faire rentrer l'homme en lui-même. Mais pour le garder d'une terreur stérile et lui laisser un encouragement salutaire, la *substitution* lui montrerait la bienveillance divine et que l'Éternel n'est pas si rigoureux que jaloux de notre grandeur. Je ne veux pas croire que les intentions du législateur fussent au-dessous de ce spiritualisme. Dira-t-on que nous procédons d'une manière tout arbitraire et sans nous autoriser d'aucune déclaration qui trahisse des vues si hautes? En effet, peut-être le poétique respect du passé et de la mystérieuse et grande figure qui se révèle dans les livres mosaïques nous aveugle-t-elle; nulle part les livres du rituel judaïque ne donnent la signification profonde de ces cérémonies. On n'a pas craint de laisser prendre des symboles pour des réalités et que, par l'effet d'un pareil malentendu, des images salutaires ne produisissent de funestes résultats. Aussi bien, ajouterons-nous, prend-on soin d'interpréter aux enfants tous les enseignements allégoriques. Les symboles sont faits pour remplacer l'influence de vérités encore inaccessibles à des intelligences grossières, qui, dès qu'elles sont à la hauteur de les comprendre, sont en état de s'en passer.

Quoi qu'il en soit, des consciences surgirent plus

tard, élevées par leur spiritualisme au-dessus de la foule, qui voyant le sacrifice perdre son efficacité symbolique, la seule que leurs lumières leur permissent de lui attribuer, et dégénérer en une stupide tuerie après laquelle on se croyait autorisé à pécher impunément, s'écrient de la part de l'Éternel : « qu'il ne prend pas plaisir à des milliers de victimes... » Car ces cérémonies, destinées à réveiller la conscience, la livraient à une fatale tranquillité; le moyen d'inspirer le repentir ne servait plus qu'à le prévenir et à l'étouffer. Elles étaient donc devenues inutiles et funestes. Inutiles, puisqu'elles ne savaient plus faire naître aucun sentiment de repentance; funestes, puisqu'elles tranquillisaient même des consciences coupables et impénitentes.

On ne peut supposer que les prophètes eussent condamné les sacrifices sans réserve et les eussent flétris avec cette indignation s'ils les avaient cru propres à opérer une transformation effective sur Dieu. Leur crainte aurait été trop grande, de donner libre cours à sa colère en en rompant imprudemment les digues.

Ainsi désormais l'opinion en est acquise. Le sacrifice, si magnifiques et si nombreuses qu'en soient les victimes, n'a par lui-même aucune valeur. Dieu prise uniquement les sentiments du cœur.

Aussi spiritualiste que les prophètes et d'ailleurs héritier de leurs traditions, il est infiniment probable que saint Paul n'avait pas sur ce point des idées plus grossières.

Symboles édifiants, solennités figuratives ou témoignages extérieurs des sentiments de l'âme, les expiations ne pouvaient donc aux yeux des prophètes ajou-

ter aucune valeur à ces mouvements de pénitence; encore moins pouvaient-ils en tenir lieu. Cependant ils étaient appelés à les réveiller et à les approfondir. C'était leur unique bienfait, et c'est leur grand trait de ressemblance avec le rôle des faits historiques chrétiens. Les épîtres débordent de déclarations où Jésus-Christ apparaît tour à tour comme le témoignage de la miséricorde divine et de la perdition humaine. *Χάριν... φανερωθεῖσαν δὲ νῦν διὰ τῆς ἐπιφανείας τοῦ σωτῆρος*[1]. Qu'on jette un regard sur la croix que saint Paul promène par le monde entier, et si la vie du saint et du juste, immolé, mais non par la puissance de ses péchés, chargé d'opprobre, mais non par sa propre infamie; si la pensée que le plus profond sentiment du mal, qu'une vive sympathie pour l'humanité livrée à sa dégradation et à ses expiations l'ont conduit là, ne réveille pas en vous la honte, le remords, des aspirations supérieures; si l'idée que Dieu a livré en lui son bien-aimé par excellence; si ce dernier trait, superbe couronnement d'une longue suite de dispensations miséricordieuses ne vous touche pas et ne vous rassure pas sur les intentions divines, il faut que vous n'ayez pas entendu saint Paul envelopper la personnalité de Jésus-Christ de tout le prestige de son amour, de son enthousiasme, de son admiration, de l'auréole d'une puissance mystérieuse, pour mieux flétrir le bourreau (c'est le péché que je veux dire), à force de rendre sa victime souverainement grande, belle, sainte et aimable. Parfois enfin Dieu dans les épîtres semble pleurer sur son Fils, et cependant lui-même l'a livré, tant

[1] Tite II, 11; I, 4, 6, 7; 2 Tim. I, 10; Rom. III, 21.

son amour pour les hommes est grand. Ce sont là tout autant d'idées si familières qu'il semble superflu de les rappeler ici.

On se demande après de telles déclarations quel obstacle entravait la grâce divine, et à la voir se déployer avec tant de munificence, où est la nécessité d'*un moment divin* destiné à lui donner libre carrière.

B. *Signification populaire.* Dieu est le souverain théocratique; la loi, l'expression de sa volonté. Comme les tribunaux modernes, avec cette différence cependant que rien n'échappe à sa juridiction, aucun crime à sa clairvoyance, le juge divin prend acte de toutes les transgressions. Ainsi les fautes humaines s'amassent comme autant de griefs qui suscitent la colère de Dieu et suspendent la punition sur la tête du coupable. Alors survient le sacrifice expiatoire destiné à faire passer les griefs de Dieu sur la tête d'une victime, de sorte que les coups de la justice, qui suivent les péchés comme l'aigle sa proie, se détournent de l'homme et fondent sur l'animal. La victime est immolée, l'orage de la colère se dissipe et Dieu sourit à son peuple.

Ainsi conçue, l'expiation implique une modification opérée sur Dieu non par la pénitence du peuple, ou, si l'on veut, non-seulement par la pénitence du peuple, mais par le fait de la cérémonie extérieure.

Ces notions morales, issues de l'ignorance populaire, enseignées par le sacerdoce ou favorisées par son crédit, cachaient au sein de superfétations et d'erreurs, ou enveloppées d'une forme grossière, des idées grandes et vraies.

Ainsi le peuple avait appris que Dieu réclame de

nous une sainteté parfaite, sans laquelle il n'est pas d'harmonie entre nous et lui, que le péché relève de lui, et que toutefois, malgré la multiplicité de nos fautes, l'harmonie, une fois rompue, ne l'est pas sans retour.

L'erreur était de croire qu'une victime immolée faisait la pureté de l'homme et l'accord entre le ciel et lui.

Il eût pu s'assurer cependant qu'il n'en était rien, et je doute parfois que le bon sens populaire critique, si positif et si hardi, n'ait pas fait raison de cette illusion. L'expérience de tous les jours aurait dû, semble-t-il, réveiller ses soupçons.

En effet, en apaisant la justice de Dieu, on avait, n'est-il pas vrai, un double résultat en vue:

1° Prévenir les effets du mal commis ou la souffrance, dispensation de la justice rémunératrice.

2° Calmer les remords et les terreurs de la conscience, écho de la désapprobation divine, sentiment de la désharmonie entre nous et Dieu.

Or, je le demande, lequel de ces deux résultats était-il obtenu par l'effet des expiations lévitiques?

L'un et l'autre, si l'on veut se placer au point de vue de la superstition populaire. Mais au point de vue du bon sens? Ni l'un ni l'autre.

Une fois le sacrifice accompli, les maux contractés par des excès coupables, par exemple, ne guérissaient pas comme par enchantement. Dieu n'était donc pas apaisé. Sa justice continuait à tenir compte du péché et à sévir contre lui ou plutôt à le laisser exercer ses ravages.

Voilà pour la première conséquence du péché; quelle est la seconde?

J'ai cette foi profonde en la fidélité de la conscience humaine, qu'elle ne se laissait pas imposer silence par un préjugé et une vaine cérémonie extérieure. J'en atteste les Pharisiens de tous les temps; il n'est pas vrai que le Juif, s'il n'avait pas éprouvé sous l'influence du sacrifice un profond repentir et formé de saintes résolutions, pût s'en retourner la joie au cœur, l'âme pacifiée, emportant dans sa conscience l'assurance du pardon divin. Pouvait-il rentrer en lui-même sans ouïr une voix secrète lui criant: hypocrite! Oui, le Dieu théocratique, le Dieu administrateur, le Dieu-Loi est content de toi [1]; mais le vrai Dieu dont je suis l'organe, j'atteste qu'il ne l'est pas.

Ainsi la conscience, de concert avec l'austère voix de la souffrance, aurait protesté si on eût voulu les entendre, témoignant l'une et l'autre de l'impuissance des expiations et de la superstition populaire.

Avions-nous raison de dire que l'effet des sacrifices hébraïques sur la divinité n'avait de réalité que dans l'ignorance du peuple?

Ce caractère négatif constitue d'ailleurs entre eux et le sacrifice du Calvaire, pour résumer comme saint Paul tous les faits historiques en un seul, un nouveau trait de ressemblance.

Christ n'a pas mieux concilié à l'humanité le pardon de Dieu et du même coup tari dans leur source la souffrance et le remords qui découlent de nos fautes.

[1] Que dis-je? la loi cérémonielle elle-même ne pouvait se déclarer satisfaite. Car une petite phrase se cache parmi la multitude des détails du rituel, qui porte en germe la révolution de l'avenir et trahit les vues spiritualistes du législateur, et où la contrition est ordonnée: *vous affligerez vos âmes*, dit-elle (Lév. XVI, 29)

Nous souffrons d'avoir à donner de pareilles démonstrations, mais on sait combien elles sont nécessaires.

Interrogez encore l'expérience. Aucune modification ne se réserve en Dieu, mais prolonge son retentissement dans le monde de la matière et de l'esprit, et si en faveur du sacrifice de Christ, Dieu eût pardonné nos fautes passées, si seulement des sentiments plus bienveillants avaient trouvé place dans son cœur, un immense et universel apaisement des consciences se serait fait comme par enchantement dans le monde; que dis-je? l'humanité aurait senti, dès ce moment, le fardeau de ses souffrances s'alléger, par un effet magique, de tout le poids de celles qui tiennent à ses péchés. Enfin, comme le sacrifice de Christ s'étend non-seulement à l'univers entier, mais à tous les siècles, nos fautes, pardonnées d'avance, ne laisseraient après elles ni désordre dans la nature ni trouble dans la conscience.

Mais Dieu confie à la souffrance et au remords la mission de démentir cette efficacité monstrueuse attribuée au sacrifice de Christ.

Qu'a-t-il fallu et que faudra-t-il de tout temps pour que l'harmonie rompue se rétablisse entre Dieu et l'homme? Une double réaction : une réaction physique, contre le désordre physique; une réaction morale, contre le désordre moral. Voici un péché, c'est un excès de nourriture. Dans ce mal, il y a deux maux : le mal moral, qui réside dans l'intention perverse, et constitue une révolte contre la volonté de Dieu; puis le mal physique, l'excès effectif, violation des lois de l'orga-ganisme. L'un produit un sentiment de révolte et d'inimitié contre Dieu, l'autre, un désordre physique. Deux inimitiés qui réclament une double réconciliation.

La première s'opère par un effort intérieur, qui, changeant les intentions de l'homme, lui fait un autre cœur désormais en harmonie avec Dieu. Toutefois cette pacification n'est pas aisée. Il faut beaucoup souffrir avant de se sentir pardonné.

Mais la réconciliation physique, c'est-à-dire le rétablissement de l'harmonie organique rompue, ne peut s'opérer par un changement d'intention. Si le désordre était demeuré à l'état d'antagonisme intentionnel, un acte de volonté eût suffi pour réintégrer l'harmonie. Mais désormais une réaction physique dirigée contre l'excès physique est nécessaire. Par malheur, elle n'est pas toujours possible, car notre ignorance médicale paralyse nos efforts.

De nos jours, la sorcellerie trouve la foi plus rebelle; aussi ne croit-on plus qu'une cérémonie puisse tenir lieu de cette double réaction.

Cependant, et c'est ici que commence l'office bienfaisant des sacrifices du Sinaï et du Calvaire, cependant l'un et l'autre, inspirant le repentir, provoquent la réaction morale et contribuent pour leur part à la réconciliation. Nous leur avons rendu hautement cette justice. Il y a plus : quand l'harmonie effective, quand la conversion est consommée, ils prêtent encore au sentiment de la pacification un heureux concours. Car c'est une expérience psychologique constante que le sentiment de l'harmonie rétablie entre Dieu et nous n'accompagne pas sans peine même la plus sincère et la plus profonde des conversions. L'erreur métaphysique de la coulpe poursuit et tourmente avec d'autant plus d'intensité les âmes les plus religieuses. Il leur semble que leurs fautes passées ont creusé entre elles et Dieu un

abîme sans fond et que leur réconciliation est impossible. Erreur dangereuse et qui mène du désespoir à l'impiété ou à l'indifférence. Qui viendra en affranchir la pauvre âme troublée et prêter son secours à une voix intérieure qui, malgré tout, murmure des paroles de paix? Autrefois, c'était le symbole du sacrifice expiatoire, aujourd'hui, c'est Jésus-Christ. L'un et l'autre parleront de grâce et de bienveillance, et sans vous ôter l'humiliation et la souffrance qui subsistent même après la conversion la plus entière, vous ôteront l'erreur désespérante de vous croire rivé pour jamais à votre perdition. (« Étant donc justifiés par la foi, nous... »)

La coulpe étant une erreur de la conscience troublée, l'action rédemptrice n'a pas besoin de dépasser l'horizon humain et de s'étendre jusqu'à Dieu.

Constatons que toutes ces considérations sont autant d'idées pauliniennes ou s'inspirent de saint Paul.

Le grand apôtre semble avoir eu les mêmes intentions que nous supposions au législateur mosaïque. Il laisse croire[1] de Christ qu'il est une victime expiatoire. La foule s'y trompait sans doute. Heureuse illusion, puisqu'elle la persuadait mieux du pardon divin. Beaucoup de théologiens plus habiles s'y sont laissé prendre, et l'histoire de leur méprise n'est pas prête à se fermer encore. Il est vrai que l'emploi des termes, des images, des formes judaïques complique et obscurcit singulièrement la pensée de l'apôtre. Pour avoir voulu entrer dans la manière de voir populaire et employer un lan-

[1] Soit négligence de style, soit désir de faire passer sur Jésus-Christ tous les prestiges et toutes les vertus, soit prudence, et qu'il voulût persuader au peuple que Christ couronnait le passé et ne l'abolissait pas.

gage courant, il a posé bien des problèmes et ménagé bien des tortures aux théologiens de l'avenir.

Ainsi vous l'entendrez dire que Christ a souffert, est mort à notre place ; que parce qu'il est mort, nous ne mourrons point ; que sa mort nous donne la vie, nous délivre de la colère à venir, nous réconcilie avec Dieu ; qu'étant mort et par conséquent affranchi du péché, nous le sommes aussi ; que Dieu a agi avec lui comme avec un pécheur, afin que l'homme obtînt justification ; que par un seul nous avons conquis la vie, comme par un seul nous avons été assujettis à la mort ; que Christ a été fait malédiction pour nous arracher à la malédiction ; qu'il a déchiré l'obligation qui nous liait et l'a crucifiée ; que par lui nous avons la paix avec Dieu [1]...

Vous lirez de pareilles déclarations et d'autres encore qui vous rappelleront directement ou indirectement l'office de l'antique victime expiatoire. Aussi ne marchanderons-nous pas avec l'école ecclésiastique et nous convenons qu'il ressort de l'étude des épîtres :

1° Que Christ y est assimilé à une victime expiatoire de l'ancienne Alliance.

[1] Il faut citer encore le terme ἱλαστήριον appliqué à Jésus-Christ. Il est un héritage des LXX, qui s'en servent pour traduire כַּפֹּרֶת le couvercle de l'arche sur lequel se faisaient les expiations. Pourquoi cet adjectif pour traduire ce nom? Pourquoi enfin cet adjectif ajoute-t-il au texte un sens qu'il n'a pas? car *capporeth* signifie tout simplement *couvercle*. La fantaisie des LXX l'a ainsi voulu. D'ailleurs ils ont compris la vraie signification du mot hébreu puisqu'ils l'ont traduit une fois par ἐπίθημα en y ajoutant ἱλαστήριον pour indiquer l'usage de ce couvercle ; en d'autres endroits, plus soigneux de commenter que de traduire exactement, ils ont retranché ἐπίθημα, laissant l'épithète supplanter le nom et leur propre pensée celle du texte. Plusieurs fois ils emploient ἱλαστήριον à contre-sens.

Et 2° son sacrifice présenté comme une substitution et une expiation.

Mais savez-vous pourquoi on n'a pas le droit d'appeler ce sacrifice expiatoire et substitutoire, au sens de la superstition juive et de la notion ecclésiastique?

Parce qu'il est impossible de trouver dans les épîtres, pas plus que dans l'expérience, des traces d'une modification préalable opérée par lui sur l'essence divine.

1° *La souffrance et le remords.* En effet, l'expiation est consommée, et cependant entendez l'apôtre menacer de la colère à venir et de la justice rétributive rendant à chacun selon ses œuvres. La figure de son Dieu n'a pas changé depuis l'éternité. C'est la même Providence, laissant la colère faire son office et travaillant à la Rédemption en réservant la liberté humaine et les lois du monde moral. A-t-il une autre balance et une autre justice? La souffrance et la mort ne procèdent-elles pas du péché? La loi est-elle moins maudite, et la justification par l'accomplissement de la loi moins impossible? Les exigences de la sainteté divine se sont-elles amoindries? Non. Dieu est le même à tout jamais. Paul ne signale en lui aucun changement. Il ne dit pas qu'il accepte par une facilité dégradante les hommes tels qu'ils sont. La conscience, par ses aspirations et ses reproches, n'a pas cessé de tourmenter l'homme, et si la conscience et l'idéal se taisaient en nous, comme il arrive, Paul saurait bien les réveiller.

2° *La coulpe.* Quant à ce qu'on a nommé la coulpe, saint Paul la considère comme une simple erreur humaine et une erreur encore régnante[1]. Preuve évi-

[1] Rom. III. Nous revenons plus loin à ce sujet.

dente que Jésus-Christ ne l'avait pas détruite et que, pour en avoir raison, il fallait agir sur l'homme et non sur Dieu.

La coulpe, ou la notion d'une divinité qu'une première faute rend à jamais implacable, est l'erreur des esclaves de la loi et surtout de ses esclaves les plus soumis, ou plutôt c'est la malédiction qui pèse sur eux. De la servitude humaine, celle-ci est la plus lourde chaîne. Elle paralyse les efforts les plus opiniâtres et abat les plus vaillants courages. En vain l'homme se débat. La loi, tout en lui promettant la justification, l'enveloppe dans le péché et lui laisse enfin, en récompense de ses luttes, la désespérante conviction de l'impuissance de ses efforts. Car la loi ne connaît qu'une voie vers la justification : l'accomplissement exact de toutes ses prescriptions. *Elle ne sait rien de la grâce*, et sa voix rigide répète simplement : *Fais cela et tu vivras.* Nous reviendrons sur ces importantes considérations, par lesquelles il demeure établi que la coulpe est, au point de vue de saint Paul, une erreur fatale et rien qu'une erreur, et qu'enfin cette erreur subsiste tant qu'il est des partisans de la loi ou de la propre justice. En réalité Christ n'a rien fait et n'avait rien à faire en Dieu. Paul, affirmant la persistance du mal, du remords et de la coulpe, montre qu'il ne tenait aucun compte du sens populaire, de la substitution et de l'expiation.

Cependant on oppose encore deux termes qui semblent attribuer à l'œuvre rédemptrice le privilége d'agir sur les dispositions divines. Ce sont : la *colère divine* apaisée et la *réconciliation* opérée.

De la colère de Dieu. Saint Paul nous donne dans

Rom. I, 18, 31 le sens de ce terme singulièrement anthropomorphique. Il est un autre nom de la justice *juste*, mais rigoureuse de Dieu. Ce n'est pas à la providence qu'il faut s'en prendre du caractère de sévérité excessive que revêtent les dispensations de sa justice, mais à l'excès de notre propre dépravation. La violence des expiations n'est pas issue du cœur de Dieu, mais de la gravité de nos désordres. Saint Paul l'a dit lui-même; Dieu livre les païens à toutes les suites de leurs débordements; il laisse au torrent sa violence; ce n'est pas lui qui le précipite, c'est sa pente. On ne peut l'accuser d'avoir entraîné les hommes dans l'abîme de misère et de dégradation où ils sont tombés, ils savent eux-mêmes que leurs seules passions les ont perdus. Il est évident que cette succession logique entre la faute et la punition, l'excès du désordre et celui de l'expiation, a été établie par Dieu; et c'est pour cette raison que saint Paul a pu dire de lui qu'il livre les païens à leurs désordres et à leurs châtiments. Mais ce n'est ni une violence ni une injustice de sa part. Qu'on parle de colère de Dieu, si l'on veut, mais de cette colère on ne saurait faire un crime qu'à nous-mêmes. N'est-ce pas là une manière de voir essentiellement paulinienne? Après cela, ajoutons que Jésus-Christ n'a, ni pour le passé ni pour le présent ni pour l'avenir, calmé la colère divine. Elle continue à avoir son cours comme nos passions qui la gouvernent, et saint Paul lui-même en signale les effets. Dire qu'il enseigne que la colère divine est tombée, c'est, en d'autres termes, dire qu'il n'est plus de loi et de dispensations morales.

De la réconciliation. Christ a été, dit-on, le médiateur d'une réconciliation entre Dieu et l'homme; or

une réconciliation ne suppose-t-elle pas une modification, tant dans les sentiments de Dieu que dans les sentiments de l'homme?

Dans la pensée de saint Paul, assurément non[1].

Christ a, selon lui, réconcilié seulement l'homme hostile avec Dieu. Car, s'il était entre Dieu et l'homme une inimitié, elle résidait tout entière dans le cœur humain. Quelle idée se fait-on du péché et de ses conséquences et quelle conception bizarre, pour ne pas dire grossière, attribue-t-on à saint Paul? Quand l'homme pèche, il devient hostile à Dieu, et par ce fait une inimitié, qui subsiste par sa faute et s'entretient par son impénitence, règne dans leurs rapports. Mais il n'est d'hostilité qu'autant que l'antagonisme du pécheur en a créé. Car la même chose ne se passe pas entre Dieu et l'homme qu'entre l'homme et l'homme. De deux ennemis humains l'un peut pardonner sans que la réconciliation se fasse. Car la haine, le désaccord, ne sont pas nés dans un seul cœur; car l'un et l'autre luttent contre l'harmonie. Mais il n'en est pas ainsi de Dieu; il ne travaille pas de son côté à rompre l'harmonie, à aggraver pour sa part le désordre et le désaccord. A moins que le Dieu de sainteté ne soit aussi pervers que nous. Au contraire, tandis que l'homme lutte pour la désharmonie, Dieu lutte pour l'harmonie. C'est ainsi que saint Paul nous le représente réconciliant le monde avec lui.

D'ailleurs tout l'ensemble des déclarations de saint Paul concourt à démontrer que Dieu n'est ni plus ni moins bienveillant désormais que par le passé. Il

[1] Rom. XI, 15; 2 Cor. V, 18, 21; Rom. V, 11, 17.

n'y avait pas de place dans son cœur, débordant de bonté, pour une goutte de plus de miséricorde. Dites-moi si la grâce s'exerce assez librement depuis l'éternité, si aucun obstacle la contient dans le sein de Dieu! Pour être méconnue et paralysée il lui faut arriver sur la terre; jusque-là l'ange de la réconciliation déploie librement ses ailes.

Mais nous ne répéterons pas encore une fois nos arguments. Concluons simplement que l'œuvre rédemptrice n'a rien à faire en Dieu et que *les faits historiques* n'ont opéré sur lui aucune modification préalable. Tournée tout entière vers l'homme, leur efficacité se réserve jusqu'au jour où la foi lui permet de s'exercer.

§ 2. Moyens rédempteurs.

Χριστός, Πίστις, Δικαιοσύνη, ou comment les faits historiques deviennent des faits rédempteurs.

Jusqu'ici rien n'est fait. On ne sauve pas les hommes malgré eux, et cette double affirmation est vraie: Christ ne peut rien sans notre concours et nous pouvons tout par Christ qui nous fortifie. Il faut, en d'autres termes, que les faits historiques deviennent faits spirituels et mystiques. Nous avons vu quelles sont nos entraves: la justice, la mort, la loi, le péché; quel est l'héritage historique rédempteur: les enseignements de Christ, sa vie, sa mort, sa résurrection, sa glorification; nous allons voir maintenant comment ces derniers faits, impuissants jusqu'ici, deviennent par la foi qui résume le rôle de l'homme, d'efficaces moyens d'affranchissement.

Mais, il nous faut l'avouer, en face de la richesse infinie de points de vue divers qui s'étalent devant nous, notre embarras est le même que celui d'un homme autorisé à s'emparer en une fois d'un vaste trésor et qui n'a que ses mains pour y puiser. Malgré ses efforts, il voit l'or glisser entre ses doigts avides et lui échapper de toutes parts; aussi s'en va-t-il plein de regret considérant le peu qu'il emporte et ce qu'il lui faut laisser.

Efforçons-nous toutefois d'être aussi peu incomplet que possible.

La foi, — il n'est pas de terme plus riche et plus profond. Elle est toute la religion. C'est croire que de renoncer au passé pour s'enrôler dans la lutte religieuse et morale du christianisme; se repentir, c'est croire; espérer, c'est croire. Car la foi signifie tout ensemble adhésion intellectuelle, conviction, sentiment, action, union mystique. Christ, ses enseignements, sa personne et sa vie, composant une magnifique démonstration, la foi en lui est une adhésion intellectuelle. Christ étant une prédication vivante, un appel à la sainteté, la foi en lui est une obéissance, une direction de la vie. Christ étant une personnification de l'idéal, la foi en lui est un attachement, un sentiment du cœur. Christ étant une personne mystique, la foi en lui opère la fusion de notre destinée avec la sienne: il meurt, nous mourons, il ressuscite, nous ressuscitons. Dieu nous enveloppe avec lui dans l'amour qu'il lui porte. Certes le croyant est pour Paul autre chose qu'un esprit qui adhère, l'incrédule, autre chose qu'un esprit qui refuse son adhésion. Incrédule est synonyme d'irréligieux et de pervers. Quant au croyant, il accepte la

vérité et se place sous son influence, de telle sorte qu'elle produise en lui la conviction, l'amour, l'action. Il ne se peut qu'il croie, au sens paulinien du terme, sans aimer et lutter. Voilà pourquoi nous sommes autorisé à dire que la foi signifie tout ensemble l'action, le sentiment, la conviction. Dans tous les cas elle est la voie qui mène à ces résultats, et perdrait son nom dès qu'elle n'y mènerait plus. Par son intermédiaire, tout au moins l'âme, se mettant en contact avec tous les côtés de la personnalité historique de Christ, participe de toutes ses vertus rédemptrices. Ainsi la foi ressemble au réactif qui ménage l'action chimique réciproque de deux métaux dont le contact était jusque-là stérile. Christ lui doit sa vertu effective, qui n'était auparavant qu'une virtualité réservée. Voilà comment les faits historiques deviennent faits spirituels, mystiques, rédempteurs. Mais descendons cependant de ces idées générales.

L'esclavage du péché, avons-nous dit, est la servitude des servitudes, l'affranchissement du péché sera donc la délivrance des délivrances. Or un mot (*Δικαιοσύνη*) résume toutes les délivrances partielles, comme un mot (le péché) résume toutes les servitudes.

Qu'un homme obtienne seulement la *δικαιοσύνη*, et son affranchissement se trouvera consommé. Qu'est-ce donc que la *δικαιοσύνη*? L'apôtre la nomme dès ici-bas et même dès le premier pas de la carrière chrétienne, tandis qu'elle n'a de réalité que dans l'autre vie. Là haut seulement l'homme aura brisé toutes ses entraves. C'est que Paul attribue à ce terme une double signification[1].

[1] Voy. pour toutes ces considérations et celles qui suivent, les premiers chapitres de l'épître aux Romains.

1° C'est d'abord une *simple conception nouvelle* opposée à une fausse conception ou à une conception incomplète. C'est l'erreur fatale de la coulpe, corrigée, et le désespoir qu'elle porte en elle, prévenu; c'est la malédiction de la loi, paralysée; c'est l'orgueil de la propre justice, confondu, car *c'est la grâce de Dieu proclamée* à côté de l'impuissance de l'homme et des insatiables exigences de la loi. *Νυνὶ δὲ χωρὶς νόμου δικαιοσύνη Θεοῦ πεφανέρωται* (Rom. III, 21).

Saint Paul se trouvait en face d'un pharisaïsme analogue à celui que dépeint Jésus-Christ dans une admirable parabole et qui se flattait d'obtenir la justification par l'accomplissement littéral de la loi. L'apôtre le combat comme une illusion et le flétrit comme une hypocrisie. S'élevant aussi à un point de vue général, il pose en thèse absolue que cette manière de justification est impossible (irréalisée), qu'elle engendre l'orgueil et ne réserve pas la grâce de Dieu. (Ici vient se placer le tableau de la corruption des païens, de l'hypocrisie des Juifs et de la culpabilité universelle.) Ce triple vice de la notion légale la condamne. Aussi saint Paul n'a-t-il pas assez d'armes pour la combattre. C'est alors l'*ἰδία δικαιοσύνη*, la propre justice, la justice des œuvres, autant de mots qui sonnent mal à l'oreille. C'est l'erreur orgueilleuse ou fatale des païens et des Juifs, qui croyaient arriver, par leurs seuls efforts, à satisfaire les exigences de leur conscience ou les prescriptions de la loi.

Paul leur oppose la *δικαιοσύνη Θεοῦ* ou la leur propose comme une conception nouvelle, la seule vraie, la seule appropriée à leur état d'impuissance, la seule possible après la violation générale de la loi.

C'est avec un tout autre esprit qu'il la présente à ces hommes déjà profondément pénétrés du sentiment de leur incapacité, et sur lesquels pesait lourdement la malédiction de la loi[1]. La nouvelle notion apparaît à ceux-ci comme une lumière libératrice.

Par elle l'orgueil pharisaïque se trouve confondu, les païens et les Juifs désabusés d'avance, les consciences sincères pacifiées[2]. Ainsi la nouvelle *δικαιοσύνη* est une conception qui fait justice à la grâce de Dieu contre ceux dont l'orgueil prétendait s'en passer, et l'annonce aux cœurs angoissés qui, n'osant compter sur elle, se voyaient condamnés sans retour. Elle enseigne à ceux-ci à ne plus croire à un Dieu implacable. Une pareille erreur est le fait des païens et des Juifs endurcis ou orgueilleux; une pareille angoisse devrait être la leur, si toutefois ils considéraient qu'ils ont violé la loi dont l'accomplissement est à leur sens la condition nécessaire de leur justification désormais impossible, de leur bonheur perdu désormais. La *δικαιοσύνη* n'étant dans ce cas qu'une notion nouvelle qui éclaire l'esprit, tranquillise le cœur et n'affranchit l'homme que d'une erreur, le rôle de Christ se borne ici à celui d'une simple démonstration. Il a mission de témoigner de la grâce de Dieu, élément essentiel de la notion nouvelle. Quant à l'homme, il lui faut croire à son témoignage pour s'approprier cette lumière et cette paix. La foi est l'éternel médiateur[3].

[1] Rom. VII, 25; VIII, 1.

[2] Rom. X, 3. ἀγνοοῦντες γὰρ τὴν τοῦ Θεοῦ δικαιοσύνην καὶ τὴν ἰδίαν δικαιοσύνην ζητοῦντες στῆσαι, τῇ δικαιοσύνῃ τοῦ Θεοῦ οὐχ ὑπετάγησαν.

[3] Nous n'avons point d'autorité pour appuyer cette distinction, mais elle nous semble bien vraie et bien propre à jeter du jour sur certaines questions.

Encore la coulpe et la modification préalable. La théorie ecclésiastique de la coulpe est issue en particulier de ces chapitres des Romains mal compris, où saint Paul s'applique à démontrer la culpabilité de tous les hommes et considère la *δικαιοσύνη* comme un bien acquis dès ici-bas (*étant donc justifiés* etc.). Comment se fait-il, s'est-on demandé, que l'humanité naguère encore perdue sans espoir, naguère rivée à sa condamnation par des transgressions irrémédiables, puisse, par un acte de foi, sortir de l'abîme sans issue? Il faut que quelque chose ait été changé dans l'économie divine, et que Dieu ne tienne plus compte des transgressions passées qui, barrières insurmontables, enfermaient l'homme dans sa perdition. De là l'expiation et la modification préalable.

Pour ne pas tomber dans de pareilles erreurs, il fallait comprendre que Paul ne parlait de perdition sans espoir et d'un Dieu implacable après une première faute qu'en se plaçant au point de vue de l'erreur judaïque ou païenne. Pour le Juif en effet, qui se flattait de faire son salut par l'accomplissement de la loi et ne connaissait pas d'autre moyen, il était une coulpe et un Dieu implacable, mais pour lui seul et tous ceux qui se pliaient au même joug. La loi leur persuade cette erreur désespérante ou doit nécessairement la leur persuader, s'ils considèrent que la seule issue vers leur justification leur est fermée, puisqu'ils ont tous violé ses prescriptions. Je dis la seule issue en me plaçant à leur point de vue, car la loi ne leur en enseigne pas d'autre que l'accomplissement intégral. Ils ne sortent point de ce dilemme : accomplir la loi, c'est le salut; la violer, c'est la perdition. Conséquents avec eux-mêmes,

ils doivent, considérant qu'ils ont tous péché, s'avouer perdus sans retour. Saint Paul, adoptant leur point de départ, n'a pas de peine à les enfermer tous dans cette terrible conclusion. Mais jusqu'ici il a raisonné d'après une hypothèse. Pour lui, il n'a jamais été de Dieu implacable, de coulpe et de condamnation que dans la vieille conception de la loi. Aussi, pour tirer de leur état pitoyable les hommes enveloppés par elle dans le péché et la condamnation, il suffit de leur communiquer une autre notion de la justification[1]. Il leur faut faire admettre dans la théorie du salut l'élément de la grâce, et dans leur vie celui de la foi. Il n'y a pas lieu d'agir sur la divinité. Les hommes ne demandent qu'à être arrachés à la loi, qui leur a fait de Dieu une conception erronée et leur communique une terreur stérile. Dès qu'ils auront accepté par la foi la notion de la grâce de Dieu, la condamnation ancienne ne pèsera plus sur eux (*Il n'est plus de condamnation* etc.). Par là ils auront acquis une certaine justification. Leur affranchissement commence par la délivrance d'une erreur. Ils étaient jadis comme condamnés, maintenant ils sont comme justifiés. Mais cette condamnation et cette justification ne tiennent qu'à une illusion admise ou dissipée. Illusion bien fatale, quoi qu'il en soit, et dont la disparition inaugure une révolution. Il faut donc que la notion ecclésiastique renonce à mettre saint Paul de son parti, mais pour se dédommager elle a tous les partisans de l'*ἰδία δικαιοσύνη*.

2° La *δικαιοσύνη* est enfin l'éternel idéal vers lequel l'humanité gravite et qu'on nomme *la perfection*. C'est

[1] La δικαιοσύνη Θεου au lieu de l'ἰδία δικαιοσύνη.

la perfection considérée comme condition réclamée à l'homme pour prix du bonheur céleste. C'est une conception hébraïque, héritage de la théocratie. Dieu, souverain juge, demande qu'on soit parfaitement juste pour avoir droit aux promesses.

Il semble qu'avec la *δικαιοσύνη* ainsi comprise nous retombions dans l'ancienne notion de la Rédemption par les œuvres. En effet, nous sommes appelés à faire par l'œuvre de la sanctification notre perfection et notre justice. Revenons-nous donc au judaïsme? Comment concilions-nous la foi et les œuvres vouées à un antagonisme constant? Après tout ce que saint Paul a dit des œuvres et de la loi, voudrions-nous les réintégrer? Il semble qu'il n'en faudrait plus parler : des œuvres de la loi en effet, mais des œuvres de la foi au contraire. Foi et œuvres, deux choses inséparables. Plus que jamais à un nouveau point de vue la loi règne, plus que jamais ses exigences sont infinies, plus que jamais il leur sera fait justice, et vous entendrez saint Paul parler dans son langage volontiers antithétique et où les contrastes et les contradictions abondent, des œuvres de la foi et de la loi de la foi. Il n'est entre la vocation de l'humanité aux temps anti-chrétiens et de l'humanité chrétienne aucune différence. La perfection nous réclame également. Nous devons tendre aujourd'hui comme autrefois à l'accomplissement parfait de la loi, à l'action, aux œuvres, à la *δικαιοσύνη*.

Seulement pour que la *δικαιοσύνη* demeure chrétienne, pour que l'homme ne retourne pas à la voie maudite et sans issue de l'*ἰδία δικαιοσύνη*, il lui faut se souvenir de sa propre impuissance et de la grâce de Dieu. Dès que nous compterions sur nos propres ef-

forts, nous nous trouverions revenus à la vieille et fatale notion judaïque, au règne de la loi. Le temps ne se ferait pas attendre où nous sentirions la stérilité de nos efforts et où la malédiction de la loi retomberait sur nous de tout son poids.

Enfin pour que la *δικαιοσύνη* demeure possible, il faut que l'homme demande à la foi son concours. Gardé ainsi par elle de retomber dans un désespoir stérile, aidé de toute la puissance qui se communique, par son intermédiaire, de Christ à notre cœur, l'homme s'avance sûrement vers le but suprême de ses efforts.

Quoi qu'il en soit, l'*ἀπολύτρωσις* reste toujours, au prix de la perfection, et la perfection, au prix de nos efforts. La notion de la *δικαιοσύνη* et de la *sanctification* ne laissent point d'illusion à cet égard. Après Jésus-Christ l'idéal de l'homme ne s'est point abaissé. Sa destinée est aussi sublime qu'auparavant. Dieu l'appelle-t-il à une moindre perfection? La justification devant Dieu est-elle à plus bas prix? Non, mille fois, Jésus-Christ n'est point venu abolir la loi, mais l'accomplir. Il n'a rien changé en Dieu, qui n'a jamais plus demandé de nous que la sainteté et ne nous demande rien moins.

Ainsi nous savons désormais quelle est la condition de notre affranchissement: la *δικαιοσύνη*, la justice devant Dieu. Il va sans dire qu'on n'y atteint pas ici-bas et que nous continuons à traîner toutes nos chaînes le long de notre vie entière. Souvent la malédiction de la loi retombe sur nous; souvent la colère nous frappe; le péché nous domine toujours; toujours les exigences de la justice divine nous paraissent lourdes, enfin la mort continue à sévir. Cependant depuis Jésus-Christ l'homme approche singulièrement de sa délivrance. On en a vu

qui touchaient presque à la sainteté et dont on aurait pu dire que la mort n'existait pas pour eux. Jetons d'ailleurs un regard rapide sur ce que la foi peut faire dès ici-bas pour notre délivrance.

Délivrance du péché. Par la foi, l'homme se sent pénétré en même temps d'horreur pour sa vie passée et d'amour pour Jésus-Christ. La lutte contre le mal s'engage comme jamais. Les élans, les ardentes aspirations vers la sainteté étaient inconnus avant saint Paul et Jésus-Christ. C'est un enthousiasme mystique qui se traduit chez l'apôtre par des expressions d'une étrange originalité. Il parle de revêtir Jésus-Christ et de dépouiller le vieil homme. On dirait d'une inoculation de la sainteté opposée comme contre-poison à la virtualité mauvaise. Le principe du πνεῦμα étend son empire aux dépens de la σὰρξ; la stature du Christ grandit et notre propre *moi* s'efface. Christ vit en nous et sa puissance vitale croît, tandis que dépérit le corps, le σῶμα. Autant de façons de parler qui figurent la vertu de l'amour conçu pour Jésus-Christ. Par la foi nous conquérons comme un secours spécial de Dieu dans l'œuvre de notre sanctification. Il travaille et lutte avec nous jusqu'à l'heure où notre perfection et notre adoption sera consommée. Par la foi, nous méritons l'effusion du Saint-Esprit. Par la foi, communion mystique, nous participons, sans être saints, de la sainteté de Christ, sans être encore immortels, de son immortalité. L'exemple de Jésus-Christ que la foi met sans cesse devant nos yeux, l'idée de la grâce de Dieu que toute sa personne et sa vie proclament, cette conviction que malgré nos souillures nous formons un tout harmonique avec Christ, et qu'en vertu de cette union mys-

tique, il nous entraîne dans sa gloire et son immortalité, servent admirablement la sanctification. Encore une fois, la richesse des points de vue divers nous donne le vertige... Mais nous pouvons tout résumer en un mot: l'amour[1] issu de la foi. Saint Paul ne surcharge pas la mémoire ou la conscience et ne réclame que l'amour; aussi bien il ne pouvait réclamer davantage. Car la transgression morale réside dans l'intention, dans le désaccord du penchant intérieur avec la prescription. Or pour celui qui aime Jésus-Christ, c'est-à-dire dont le cœur est en harmonie avec l'idéal, il n'est plus de péché... Celui qui aime ne pèche plus. Quiconque est en Christ est une nouvelle créature[2]. Ce n'est pas lui qui fait le mal... Admirables hyperboles!

Délivrance de la loi. Il n'est de loi que parce qu'il est des péchés. Supprimez le péché et le règne de la loi s'évanouira. Aussi la loi, dit saint Paul, n'est pas faite pour les chrétiens (ce point de vue profond s'éclaircira plus loin). D'abord constatons qu'un des premiers bienfaits de la foi en Christ consistait à détacher les Juifs de la théocratie et par là à les soustraire à une tutelle dégradante, dont saint Paul avait admirablement compris les résultats désastreux. Aussi ne veut-il plus qu'il soit question de loi théocratique. Vous êtes libres désormais, dit-il au judaïsants et à tous ceux qui étaient en danger de se laisser troubler ou séduire

[1] Nous voudrions dire plus: l'*enthousiasme*.

[2] Considéré désormais comme un ennemi auquel la guerre est déclarée, le mal devient aux yeux du chrétien quelque chose d'objectif et d'extérieur à lui. La personnalité nouvelle se dégage jusqu'à se donner pour irresponsable du péché commis par l'autre moitié de nous-mêmes qu'elle abhorre et combat (Rom. VII)

par eux ; la loi n'a plus de puissance sur vous. N'êtes-vous pas morts avec Christ? N'êtes-vous pas semblables à l'époux que la mort délivre de ses obligations? Il dit tout pour les persuader et fait vibrer à leurs oreilles le mot magique de *liberté*, avec l'intention de réveiller dans leurs cœurs une certaine fierté ombrageuse innée à tout homme et qui s'effarouche au seul soupçon de servitude. La belle emphase avec laquelle il en parle en est un sûr garant ; car il tenait absolument à abolir la loi comme tutelle extérieure. Aussi bien cette conscience objective avait assez fait d'hypocrites en morale et de formalistes en religion. Assez longtemps on avait étouffé la voix de la conscience par une obéissance apparente à la lettre. La multitude de ses prescriptions d'ailleurs embarrassait la conscience et opprimait la liberté. Enfin, on sait quel attrait nouveau le mal emprunte au commandement et comment la défense appelle la transgression. Il fallait donc rendre l'homme à la simple juridiction de sa conscience ou plutôt de l'esprit de Dieu, à la liberté. Paul avait bien compris que, dans ce perpétuel tête-à-tête de l'homme avec sa conscience, sa personnalité morale grandirait en force et en délicatesse, et surtout qu'il lui serait désormais impossible de s'aveugler sur ses transgressions ou de se donner le change par une apparence de justice légale. D'ailleurs, soit parce que la tutelle de la loi était dégradante, soit parce qu'elle était dangereuse, soit enfin parce que l'idée même de loi, serait-ce de loi intérieure, constitue en morale un point de vue inférieur, il ne fallait plus parler de loi. La dignité de l'homme exigeait qu'il n'eût de maître et de directeur que lui-même. A cet effet, il importait d'abolir la loi théocratique. Mais

la théocratie une fois abolie, l'hostilité pouvait se perpétuer en l'homme, s'il considérait la voix de sa conscience comme une loi, car l'idée de *loi intérieure* emporte tout autant que celle de la loi extérieure celle d'antagonisme et d'asservissement[1]. Il fallait donc abolir même l'idée de loi en opérant une fusion du cœur de l'homme avec la loi elle-même, de sorte qu'ils ne fissent qu'un. *Christ en nous*, *nous en Christ*, sont des expressions mystiques qui désignent cette union. Christ vivant en nous, c'est-à-dire ayant pris la place de notre propre cœur, il n'est plus d'antagonisme entre la loi et nous, puisque l'harmonie est parfaite entre Christ et la loi. Ou bien en d'autres termes, aimant Christ, la personnification de la loi, nous aimons la loi; or toute loi aimée n'est plus une vraie loi, car la loi suppose un antagonisme et une pression. C'est ainsi que nous conquérons par l'amour notre liberté morale. Car la liberté par excellence, c'est l'ordre moral prenant la place de notre propre cœur, ou l'harmonie parfaite de nos intentions avec la volonté de Dieu (*οὗ τὸ πνεῦμα κυρίου, ἐλευθερία*). Si facile qu'elle soit, avec une personnalité aussi aimable que Jésus-Christ, cette fusion de la volonté humaine n'est jamais parfaite ici-bas. Il reste toujours quelque chose de l'hostilité ancienne, du vieil homme, de la *σὰρξ*, de l'asservissement à la loi.

Délivrance de la justice et de la colère. La justice de Dieu, c'est-à-dire les exigences de sa sainteté, grâce à la force que la foi communique à l'homme, lui paraît moins lourde. Il ne la considère plus d'ailleurs

[1] L'une et l'autre sont quelque chose d'objectif. *Or il fallait fondre l'objectif dans le subjectif.*

comme un esclavage, car l'erreur du caractère implacable de Dieu ne la défigure plus. Nous sommes désormais à l'abri du désespoir de croire notre *δικαιοσύνη* manquée après une première faute et impossible à cause de notre infirmité. Enfin, les dispensations rigoureuses de la justice diminuent avec le péché, et la *colère* a moins d'occasions de se produire.

Délivrance de la souffrance et de la mort. Christ adoucit même toutes les souffrances sur lesquelles une vie pieuse et pure ne peut agir, par les admirables espérances de la foi (*Les souffrances présentes ne sont rien au prix* etc.).

Ici-bas, désormais, la mort n'a plus de sens et de terreurs pour le chrétien auquel la foi révèle la vie et l'immortalité. L'éternité lumineuse, vers laquelle Christ a tourné nos regards, les espérances qui rayonnent de l'autre côté de la vie, les bienheureux pressentiments qui nous arrivent comme des effluves du rivage céleste nous rendraient capables de subir mille morts. Le roi des épouvantements n'est plus qu'un éclair de ténèbres, aux abords rayonnants de l'immortalité (*κατεπόθη ὁ θάνατος εἰς νῖκος*). Christ avait, en effet, dissipé ces idées vagues relatives à l'autre vie, qui flottaient indécises dans l'imagination antique comme les ombres attristées des bords du Styx ou les rêves confus des *κοιμωμένοι* du *Cheôl*. Sa résurrection, sa glorification, assurent notre propre résurrection; la foi d'ailleurs nous fait participer par l'union mystique à son immortalité et à sa béatitude. Certes, il n'était pas possible d'affranchir davantage l'homme de la puissance de la mort. Il s'en faut de peu que cette servitude n'ait plus de sens après avoir pesé si lourdement sur l'antiquité.

CHAPITRE VII.

QUATRIÈME PÉRIODE.

Πλήρωμα final; ἡ βασιλεία τοῦ Θεοῦ.

A ne consulter que certains passages des épîtres, on pourrait croire que l'*apolutrôsis* s'achève ici-bas. L'illusion tiendrait à une manière étrange de parler, familière à saint Paul. Embrassant d'un coup d'œil, à travers le temps et l'éternité, l'enchaînement logique de notre destinée, il affirme d'une manière absolue que nous sommes saints; cela signifie, non pas que nous avons atteint la perfection, mais que du moins nous sommes acquis à la sainteté et à la liberté future. Mais en réalité on ne touche au but que de l'autre côté de la tombe, soit que le corps constitue un obstacle dont la mort nous débarrasse, soit que Dieu nous réserve au ciel des circonstances plus favorables, soit qu'en passant à travers la vallée de l'ombre de la mort nous y laissions nos souillures. Nous ne sommes sauvés ici-bas qu'en espérance. Cette attente d'une Rédemption future concerne la consommation de la délivrance de la loi, de la mort, de la justice, du péché etc. Là haut la souffrance, la mort, le péché, n'auront plus de nom. La béatitude y est sans nuage, la sainteté sans tache et la lumière sans ombre. Le péché ne dispute plus l'empire à Dieu. C'est après cette ère céleste de délivrance entière et universelle que soupire la création dans son ensemble et les enfants de Dieu en particulier. Enfin l'épître aux Éphésiens nous montre Jésus-Christ à travers de vagues expressions pleines de grandeur,

unissant en lui, dans une éternelle unité, dans une grandiose harmonie et dans une universelle perfection, non-seulement les chrétiens, non-seulement l'humanité, mais la création tout entière[1]. Ici les dispensations rédemptrices de Dieu couronnent leur œuvre éternelle.

Arrivé au terme de notre étude et voulant porter un dernier coup à la théorie de la modification préalable, nous rappelons, comme l'argument qui nous semble le plus puissant entre tous, comment saint Paul montre Dieu travaillant à l'œuvre de l'affranchissement humain d'une éternité à l'autre. La Rédemption date de l'éternité, donc Christ ne l'a point inaugurée en brisant en Dieu un obstacle quelconque. Il n'apparaît que comme un instrument plus puissant ou le suprême effort par lequel l'activité divine rédemptrice a consommé son œuvre.

Heidelberg, 3 avril 1867.

[1] Nous n'entrons pas dans la question du rétablissement final. Nous donnons seulement ce qui nous paraît être la pensée la plus familière à saint Paul.

Vu par le président de la soutenance.
Strasbourg, le 16 mai 1867.
F. LICHTENBERGER.

Permis d'imprimer.
Le Recteur, A. CHÉRUEL.